

# SOUTENIR LES COMMUNAUTÉS LORS DE LICENCIEMENTS ET DE FERMETURES D'ENTREPRISES

NOTE  
D'INFORMATION

Un cadre global



Le projet  
Transformations  
communautaires



## À PROPOS DE CETTE NOTE D'INFORMATION

Cette note d'information est publiée dans le cadre du projet de recherche de l'IRPP Transformations communautaires. La révision du manuscrit original a été effectuée par Prasanthi Vasanthakumar, la coordination éditoriale par Étienne Tremblay, la correction d'épreuves par Anne-Laure Brun, la production par Chantal Létourneau, la direction artistique par Anne Tremblay.

Ce document a été traduit de l'anglais par Patrick Déry et est aussi disponible sous le titre original: *Supporting Communities Through Layoffs and Business Closures: A Comprehensive Framework*.

**Shaimaa Yassin** est directrice principale de la recherche à l'Institut de recherche en politiques publiques.

**Abigail Jackson** est associée de recherche principale à l'Institut de recherche en politiques publiques.

**Dena Abtahi** est associée de recherche à l'Institut de recherche en politiques publiques.

**Ricardo Chejfec** est directeur de recherche à l'Institut de recherche en politiques publiques.

Le projet Transformations communautaires est financé en partie par la Fondation McConnell et Vancity. Fermement attaché à son indépendance dans la conduite de ses recherches, l'IRPP conserve le plein contrôle éditorial de chacune de ses publications.

Pour citer ce document :

Yassin, S., Jackson, A., Abtahi, D. et Chejfec, R. (2026). *Soutenir les communautés lors de licenciements et de fermetures d'entreprises : un cadre global*. Institut de recherche en politiques publiques. <https://doi.org/10.26070/6drw-1735>

## REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier les nombreux experts qui ont relu cette note d'information et partagé de précieuses observations et commentaires, en particulier Rachel Samson, Tamara Krawchenko, Jim Stanford et Gillian Petit.

Des outils de programmation assistée par intelligence artificielle ont été utilisés pour faciliter la rédaction des scripts d'analyse des données des figures 3 et 4. Tous les codes ainsi que les résultats générés ont été vérifiés et testés par les auteurs, qui prennent l'entière responsabilité des conclusions présentées.

---

Cette note d'information a fait l'objet d'un examen rigoureux interne et externe par des pairs afin d'en assurer la rigueur scientifique et la pertinence politique. Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue des personnes consultées ou des membres du conseil d'administration de l'IRPP.

Pour plus de renseignements sur nos publications, veuillez nous contacter à l'adresse [irpp@irpp.org](mailto:irpp@irpp.org). Pour recevoir l'infolettre mensuelle de l'IRPP par courriel, vous pouvez vous abonner directement sur le site Web à [www.irpp.org/fr](http://www.irpp.org/fr)

Illustration : Auni Milne, Sumack Loft

## TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants .....	3
Économie canadienne en pleine mutation : des conséquences inégales d'une communauté à l'autre.....	5
Effets dominos des fermetures d'entreprises et des licenciements collectifs .....	8
Fragilités structurelles : des communautés déjà éprouvées.....	13
Inadaptation des mesures canadiennes de soutien face aux chocs à l'échelle communautaire .....	19
Recommandations : comment mieux réagir aux perturbations économiques à l'échelle des communautés.....	29
Des mesures d'aide proactives, immédiates et complètes pour les chocs à l'échelle communautaire .....	38
Annexes .....	39
Références .....	45



## FAITS SAILLANTS

Le paysage économique canadien est en pleine mutation. L'évolution de l'environnement commercial, les efforts mondiaux de réduction des émissions et d'autres tendances structurelles refont les industries et les exigences professionnelles. Ces changements s'accompagnent de perspectives favorables, mais aussi de risques et de conséquences disparates.

Certaines communautés sont particulièrement exposées aux perturbations que de tels changements feront subir au marché du travail. Cette note d'information cible les licenciements collectifs et les fermetures d'une importance suffisante pour hausser considérablement le taux de chômage local. Ces événements peuvent provoquer des chocs à l'échelle communautaire qui vont bien au-delà des travailleurs et des employeurs directement touchés. Les conséquences de tels bouleversements peuvent être particulièrement dramatiques dans les communautés plus petites, plus éloignées et moins diversifiées sur le plan économique, où ils peuvent se répercuter sur le tissu économique local (fournisseurs et entreprises), affaiblir les revenus des municipalités, secouer le marché immobilier et nuire à la cohésion sociale et au bien-être général de la population.

Les systèmes de soutien canadiens ciblent surtout les pertes d'emploi individuelles et les employeurs directement touchés. Ils proposent des mesures ad hoc morcelées plutôt qu'un soutien coordonné, rapide et à l'échelle communautaire. Lorsque des fermetures majeures et des licenciements collectifs surviennent, l'aide peut arriver trop tard ou ne pas répondre pleinement à l'ampleur ou à la nature des besoins de la communauté. Une telle approche est insuffisante, en particulier en période d'instabilité économique.

Pour aider rapidement et efficacement les personnes et les régions touchées par des licenciements collectifs et des fermetures importantes, une approche coordonnée et globale est nécessaire. Afin de renforcer la capacité d'intervention rapide et d'aider ces communautés à se stabiliser financièrement et à planifier leur avenir, l'Institut de recherche en politiques publiques recommande les mesures suivantes. Chaque mesure est liée à des conditions claires, afin que les réponses correspondent aux différents besoins des communautés, selon leur ampleur :

### **1. Établir de façon proactive des accords de transformation communautaire avec les collectivités les plus exposées, afin de privilégier la reprise et le renouvellement à long terme.**

- Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, de même que les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et les agences de développement régional (ADR), devraient conclure des accords de transformation communautaire avec les collectivités les plus exposées avant que des perturbations du marché de l'emploi ne surviennent. De tels accords coordonneraient les mesures et les investissements locaux à tous les niveaux de gouvernement. Ils garantiraient que le soutien ne se limitera pas aux travailleurs et aux entreprises directement touchés, mais qu'il aidera l'ensemble de la communauté et qu'il renforcera la résilience à long terme. Les SADC, avec un mandat élargi et des ressources nécessaires, pourraient réunir les partenaires et coordonner le processus.

### **2. Activer des centres de soutien communautaire à intervention rapide lors de licenciements et de fermetures importantes.**

- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient créer conjointement un «Fonds de transformation communautaire» afin de mettre en place, d'étendre et d'activer des centres de soutien communautaire à intervention rapide. Ces centres provinciaux ou territoriaux, codirigés avec des partenaires locaux, offriraient un soutien rapide et coordonné, adapté aux besoins locaux, pour les communautés confrontées à une fermeture importante ou à des licenciements collectifs.

### **3. Fournir une aide financière ciblée et temporaire aux communautés les plus touchées, incluant un supplément additionnel au revenu.**

- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient établir des critères clairs permettant de mobiliser un programme d'aide financière ciblé et ponctuel pour les ménages, les entreprises et les organismes de services sociaux des communautés les plus touchées. Ce programme serait financé par le fonds de transformation communautaire.



## ÉCONOMIE CANADIENNE EN PLEINE MUTATION : DES CONSÉQUENCES INÉGALES

L'économie canadienne navigue sur des mers inconnues. Des politiques commerciales changeantes obligent le Canada à diversifier ses partenaires (Premier ministre du Canada, 2025a). Les efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale transforment les industries phares, notamment celles de l'énergie et de la fabrication (Chejfec *et al.*, 2025). D'autres tendances planétaires, comme le vieillissement de la population, l'automatisation et l'intelligence artificielle (Ochinski et Walia, 2025), redéfinissent les emplois ainsi que les compétences requises de la main-d'œuvre. Pendant ce temps, les Canadiens ressentent une pression financière croissante. Le coût de la vie grimpe, le logement est moins abordable et plus difficile à trouver, les emplois sont précaires. Tout cela contribue à un sentiment croissant de précarité économique (Coletto et Sheppard, 2025).

Les conséquences de ces transformations n'affectent pas tous les individus et toutes les communautés de la même façon. La transition énergétique mondiale et des changements dans les politiques commerciales accroissent le risque de fermetures majeures et de licenciements collectifs dans certaines communautés, ce qui les rend plus vulnérables aux perturbations du marché de l'emploi. Bien que la transition énergétique soit susceptible de créer plus d'emplois au Canada qu'elle n'en supprime, les nouvelles occasions ne se trouveront pas nécessairement aux endroits où les emplois ont été perdus et elles ne seront pas nécessairement offertes aux travailleurs touchés (Atiq *et al.*, 2022; Augustine *et al.*, 2023; Brown *et al.*, 2024; Centre des compétences futures, 2022; RBC Capital Markets, 2022; Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], 2024). Par exemple, les communautés du sud de l'Ontario seront confrontées à des défis différents de ceux des communautés du nord du Québec ou de l'Alberta. Dans les communautés plus petites, plus éloignées et moins diversifiées sur le plan économique, où la main-d'œuvre a tendance à être plus âgée et moins instruite, l'adaptation aux chocs peut être plus difficile (Jackson *et al.*, 2025).

S'inscrivant dans notre projet Transformations communautaires, cette note d'information est la troisième d'une série examinant comment soutenir les communautés exposées grâce à des transformations économiques. La première note d'information, *Dynamiser les stratégies de transformation communautaire*, portait sur les plans de développement économique menés par les communautés afin de renforcer leur résilience à long terme (Samson *et al.*, 2025). La seconde, intitulée *Travailleurs résilients, communautés résilientes*, soulignait la nécessité de développer des compétences locales pour renforcer la résilience de la main-d'œuvre (Jackson *et al.*, 2025).

La présente note d'information met l'accent sur la phase aiguë de perturbation, c'est-à-dire la période critique pendant et immédiatement après le départ d'un employeur important ou un licenciement collectif. Même lorsqu'ils sont annoncés à l'avance, les licenciements collectifs et les fermetures majeures laissent souvent peu de temps aux communautés pour s'adapter. Nous examinons, d'une part, les défis socioéconomiques auxquels les communautés sont confrontées lors de ces perturbations, et, d'autre part, les mesures

de soutien à mettre en œuvre rapidement et dont elles ont besoin pour affronter les conséquences des pertes massives d'emplois locaux.

La définition d'un licenciement collectif va changer d'un endroit à l'autre (voir encadré 1). Dans le cadre de notre étude, nous faisons référence à des événements suffisamment importants, relativement à la taille de la main-d'œuvre ou de la population locale, pour entraîner une hausse marquée du chômage parmi les travailleurs touchés directement et indirectement.

Le moment et l'ampleur de telles perturbations sont par définition incertains (Chejfec *et al.*, 2025). En identifiant à l'avance les communautés exposées, les gouvernements peuvent mieux se préparer à les soutenir face aux effets d'entraînement potentiels de ces chocs.

### Une méthodologie pour identifier les communautés exposées

L'IRPP a développé une méthodologie pour identifier les communautés (divisions de recensement) exposées aux perturbations potentielles du marché du travail en raison de la transition énergétique mondiale (Chejfec *et al.*, 2025) et des changements dans la politique commerciale américaine (Chejfec, 2025a). Cette méthodologie s'appuie sur les caractéristiques structurelles de la communauté, plutôt que sur les attentes liées à des politiques gouvernementales ou à des tarifs douaniers précis.

La vulnérabilité à la transition vers la carboneutralité est évaluée à l'aide de trois indicateurs permettant de repérer les communautés dont les valeurs mesurées sont nettement supérieures à la moyenne pour les critères suivants :

1. Les émissions des installations par rapport à la taille de la communauté ;
2. Le niveau d'emploi local dans des secteurs d'activité à forte intensité d'émissions ;
3. Le niveau d'emploi local dans des secteurs d'activité faisant l'objet d'échanges internationaux qui se transforment au rythme de la réduction des émissions à l'échelle internationale.

Quant à la vulnérabilité aux changements dans la politique commerciale américaine, elle est évaluée en identifiant les communautés dont le taux d'emploi local est nettement supérieur à la moyenne dans les secteurs tributaires des exportations vers les États-Unis. Sur les 293 communautés canadiennes analysées aux fins de cette étude, 19 d'entre elles sont particulièrement exposées aux deux sources de perturbation; nous les appelons les communautés à double exposition (voir figure 1).

Toutes les communautés exposées méritent notre attention. Nos recommandations peuvent s'appliquer de façon générale aux communautés confrontées à des fermetures ou des licenciements importants. Dans cette note d'information, nous ciblons les communautés où les répercussions risquent d'être les plus graves. Par notre analyse, nous cherchons à évaluer l'ampleur potentielle des perturbations et la capacité d'adaptation d'une communauté. Pour ce faire, nous utilisons certains indicateurs socioéconomiques (voir tableau A.1) afin d'identifier certaines communautés déjà confrontées à des pressions

### Encadré 1. Définitions courantes et seuils d'application d'un « licenciement collectif »

Selon les normes fédérales du travail, un licenciement collectif est défini comme le licenciement de 50 employés ou plus « d'un même établissement », soit le même jour, soit au cours d'une période de quatre semaines. Les employés saisonniers et volontairement occasionnels sont exclus de cette définition (Emploi et Développement social Canada, 2025a).

Les définitions internationales varient considérablement. Les études empiriques combinent généralement les fermetures d'usines et les licenciements massifs sous le terme « licenciements collectifs », et utilisent un seuil d'environ 30 % de la main-d'œuvre d'une entreprise (Vermeulen et Braakmann, 2023).

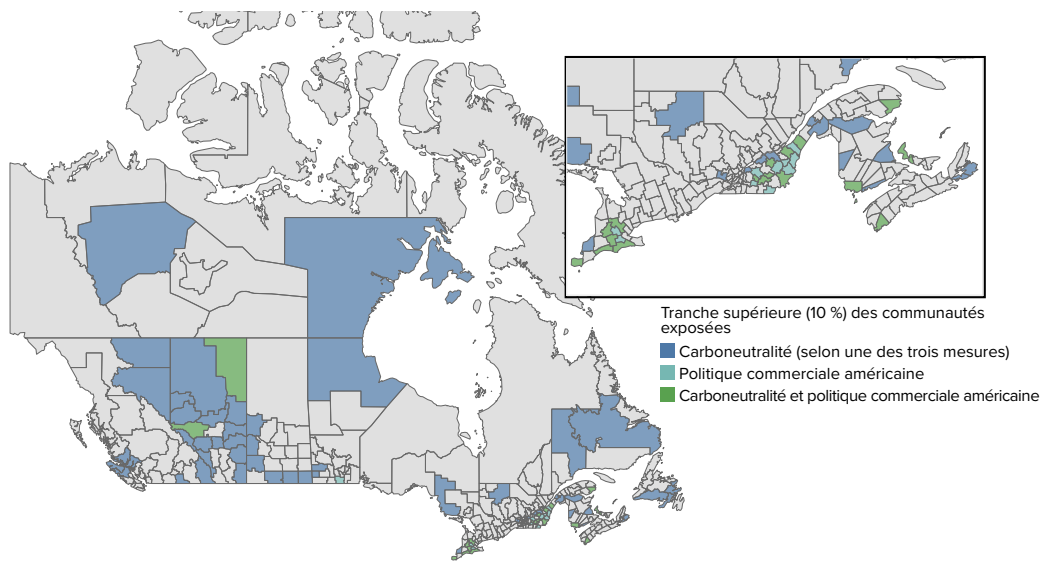
Les seuils à partir desquels les règles relatives aux licenciements collectifs s'appliquent varient également d'un endroit à l'autre. Par exemple, certains régimes adaptent la définition à la taille de l'entreprise. Dans l'Union européenne, le seuil augmente en fonction du nombre d'employés de l'établissement : un licenciement collectif correspond au licenciement de 10 employés dans les établissements comptant entre 21 et 99 travailleurs, à 10 % de l'effectif dans ceux comptant entre 100 et 299 travailleurs, et à au moins 30 employés s'il y a plus de 300 travailleurs. L'Argentine établit également ses seuils en fonction du volume de personnel de l'entreprise. D'autres pays appliquent des seuils absolus : en Australie, un licenciement collectif correspond au licenciement de 15 salariés ou plus sans délai précis, tandis qu'aux États-Unis, il peut s'agir du licenciement du tiers des effectifs d'une entreprise (si celle-ci emploie entre 50 et 499 salariés), d'au moins 500 salariés, ou de 50 salariés ou plus à la suite d'une fermeture complète d'un établissement (Aleksynska et Muller, 2020).

Au delà des seuils fondés sur la taille de l'employeur, la littérature définit également les chocs en fonction de la part de la main-d'œuvre locale touchée, afin de refléter l'ampleur des conséquences à l'échelle communautaire (Vermeulen et Braakmann, 2023). Les licenciements et les fermetures peuvent varier en ampleur. Un événement de faible ampleur en chiffres absolus peut être négligeable dans un grand bassin d'emploi, mais avoir des conséquences importantes sur un marché plus petit. Pour les analyses à l'échelle communautaire, ces chocs peuvent être définis à la fois par le nombre absolu de travailleurs touchés et la proportion de la main-d'œuvre locale qu'ils représentent.

Divers seuils peuvent être utilisés pour repérer uniquement les perturbations les plus importantes (Vermeulen et Braakmann, 2023). Des études empiriques montrent que les réactions du marché du travail et migratoires sont plus importantes pour les seuils plus élevés (Foote *et al.*, 2018). Conformément à ces données, notre définition aux fins de cette étude privilégie des seuils relatifs qui cernent les chocs les plus importants pour une communauté donnée, plutôt que sur un seuil absolu unique. Par exemple, un licenciement touchant 500 travailleurs peut être de faible portée dans un grand marché du travail, mais constituer un choc majeur pour une communauté plus petite. Dans une communauté comptant 10 000 travailleurs, la perte de 500 emplois représenterait une baisse de 5 % de l'emploi local et pourrait être considérée comme un choc important à l'échelle communautaire, selon une approche relative.

économiques, sociales ou démographiques importantes et exposées aux perturbations du marché de l'emploi. Cela comprend des communautés exposées à la transition vers la carboneutralité et inclut un sous-ensemble plus restreint qui, en plus, est exposé aux changements de la politique commerciale américaine. Pour ces communautés, les licenciements collectifs pourraient amplifier les défis existants et exercer une pression supplémentaire sur l'ensemble de la communauté.

**Figure 1. Dix-neuf communautés canadiennes présentent une double exposition aux perturbations du marché du travail, étant tout autant vulnérables à la transition vers la carboneutralité qu'aux changements de la politique commerciale américaine**



Source : Calculs de l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) tirés de Chejfec *et al.* (2025) et Chejfec (2025a).

Note : L'analyse s'appuie sur les données de 2021. La carte répertorie les divisions de recensement qui se classent dans la tranche supérieure des 10 % pour au moins un des trois indicateurs d'exposition à la transition vers la carboneutralité et parmi les 10 % les plus exposés aux changements de la politique commerciale américaine. Aux fins de cette analyse, les communautés correspondent aux divisions de recensement. Les résultats reflètent l'emploi direct et sous-estiment probablement la dépendance régionale plus large. Au total, 68 communautés figurent parmi les 10 % les plus exposées à la carboneutralité, selon nos trois indicateurs, et 30 communautés font partie des 10 % les plus exposées à la politique commerciale américaine. Parmi toutes ces communautés, 19 sont exposées aux deux sources de perturbation. Ensemble, ces 19 communautés représentent quelque 738 285 travailleurs (environ 4 % de la population active du Canada).

## **EFFETS DOMINOS DES FERMETURES D'ENTREPRISES ET DES LICENCIEMENTS COLLECTIFS**

Les fermetures d'usines et les licenciements collectifs peuvent remodeler le paysage socioéconomique d'une communauté (Behrens *et al.*, 2021; Niftiyev, 2024). Les changements dans l'emploi local sont souvent associés à des changements plus profonds dans les conditions de vie et le bien-être des communautés. Les études examinant les conséquences des licenciements collectifs sur l'emploi et la productivité montrent que ces licenciements tendent à avoir des répercussions régionales plus importantes et plus durables, les régions rurales étant, en moyenne, plus durement touchées (Vermeulen et Braakmann, 2023).

## Des effets sur l'économie et les chaînes d'approvisionnement locales

Lorsqu'un employeur important ferme ses portes, cela peut avoir un effet d'entraînement sur l'économie et les chaînes d'approvisionnement locales (OCDE, 2025). La figure 2 montre comment cette incidence peut s'étendre bien au-delà des travailleurs et des employeurs directement touchés. Dans certains cas, la fermeture d'un établissement entraîne des perturbations indirectes, comme des pertes d'emplois et un déclin plus général dans les chaînes d'approvisionnement connexes et d'autres secteurs de l'économie locale. Les licenciements causent également des retombées induites: en réduisant les revenus des ménages ainsi que leurs dépenses en alimentation, en services et en logement, ils affaiblissent la demande de biens et de services dans l'ensemble de la communauté (Dallaire-Fortier, 2024).

**Figure 2. Les fermetures d'entreprises importantes peuvent avoir des conséquences directes, indirectes et induites qui se répercutent sur l'ensemble des communautés**



Source: Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), d'après Dallaire-Fortier (2024).

Ces conséquences indirectes et induites peuvent être majeures (Marchand, 2012), mais leur ampleur est souvent imprévisible. À long terme, les fermetures peuvent même affaiblir la confiance des entreprises locales, ce qui rend les nouveaux investissements et les entrepreneurs plus difficiles à attirer (Sutton *et al.*, 2022).

## Des services à la communauté en péril : contrecoup de la chute des recettes fiscales

Le départ d'un gros employeur peut gruger les recettes fiscales locales, ce qui limite la capacité d'une communauté à financer ses services publics et ses infrastructures. Par exemple, la fermeture de centrales électriques à combustible fossile dans l'Illinois, aux

États-Unis, a entraîné une perte annuelle de plus d'un million de dollars en taxes foncières dans plusieurs comtés (Funderburg, 2024). Les municipalités canadiennes dépendent elles aussi fortement des impôts fonciers, qui représentent environ la moitié de leurs revenus (Fédération canadienne des municipalités, 2024). Lorsque les recettes tirées des impôts fonciers commerciaux ou industriels diminuent, la charge fiscale peut se reporter sur les ménages par une hausse des impôts fonciers résidentiels (Johal *et al.*, 2019). L'exode des résidents peut réduire encore davantage l'assiette fiscale locale (Sutton *et al.*, 2022).

En plus des recettes fiscales, les grands employeurs contribuent souvent de manière substantielle à l'économie locale par l'entremise de contributions en nature et en dons (Oncescu, 2016). Ces employeurs, ainsi que leurs employés mieux rémunérés, ont tendance à soutenir les organismes caritatifs locaux, comme Centraide (Card *et al.*, 2010; Sutton *et al.*, 2022). Les grandes pertes d'emplois réduisent ces contributions.

Lorsqu'une fermeture majeure oblige les économies locales à se restructurer, cela peut avoir de fortes répercussions sur les organismes communautaires ruraux. La participation aux loisirs peut diminuer, les priorités des programmes peuvent changer et les services et les équipements de loisirs peuvent être davantage sollicités (Oncescu, 2016). Pendant que les organismes caritatifs et les services locaux fléchissent, les pertes d'emplois massives augmentent la demande de soutien (Russo et Linkon, s. d.).

## Une pression accrue sur le logement et l'immobilier local

Une hausse du chômage local peut être associée à une baisse des prix de l'immobilier local, ce qui peut contraindre davantage le budget des ménages de la communauté (Nam, 2024).

Les licenciements et les chocs sur les revenus compliquent le remboursement des dettes des ménages, dont les prêts hypothécaires. Les projections de la Banque du Canada (2025) montrent que de nombreux ménages auraient du mal à rembourser leurs dettes en cas de choc sur le marché du travail causé par des licenciements liés à des perturbations commerciales, des taux d'intérêt croissants ou une croissance économique ralentie. L'incertitude économique liée à la hausse du chômage et aux tensions commerciales augmente le stress financier des ménages et le risque de défaillance hypothécaire (Bureau du surintendant des institutions financières, 2025 ; Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2025).

Une incertitude économique croissante et une baisse de la demande de logements peuvent faire baisser les prix de l'immobilier et réduire la valeur des immeubles que les ménages et les entreprises peuvent offrir en garantie pour l'obtention d'un prêt. Selon des estimations tirées de données américaines, une hausse d'un point de pourcentage du chômage est associée à une baisse de 1,55 % des prix des maisons, causée principalement par l'incertitude plutôt que la perte de revenus (Nam, 2024). Les personnes confrontées à une insécurité de l'emploi et des revenus tendent à reporter l'achat d'une maison, ce qui affaiblit davantage la demande de logements (Attanasio *et al.*, 2012 ; Lersch et Dewilde, 2015). Cette incertitude peut également inciter les acheteurs potentiels à se tourner vers la location, ce qui peut réduire le nombre de logements vacants et faire augmenter les loyers (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2024a).

Lors de la récession de 2007-2009 aux États-Unis, de nombreuses personnes ont perdu leur maison à la suite de saisies hypothécaires. Les acheteurs d'une première propriété ont également reporté leur achat, ce qui a entraîné une hausse du nombre de locataires et de la concurrence pour du logement abordable. La nouvelle offre étant limitée, les taux d'inoccupation ont baissé et les loyers ont augmenté sur de nombreux marchés (Joint Center for Housing Studies of Harvard University, 2011). À Fort McMurray, en Alberta, les prix des propriétés ont considérablement baissé en 2015 en raison de la chute du cours du pétrole ainsi que des licenciements et des baisses de salaires qui en ont découlé dans les entreprises exploitant les sables bitumineux et chez leurs fournisseurs (Postmedia News, 2015). Entre janvier 2014 et janvier 2016, le prix moyen des logements a chuté de 17% (Gensey, 2016).

Lorsque les prix de l'immobilier baissent, les garanties perdent de leur valeur. Les entreprises qui possèdent des actifs immobiliers ont moins de possibilités d'emprunt, ce qui peut restreindre le crédit et contribuer à des suppressions d'emplois, haussant le chômage local (Pinter, 2015). Pour les ménages, la baisse des prix réduit la valeur nette de leur logement, c'est-à-dire la différence entre la valeur de leur maison et le montant qu'il reste à rembourser. Il devient alors plus difficile pour les familles de refinancer leur prêt hypothécaire ou d'emprunter sur la valeur de leur propriété pour assurer leurs dépenses quotidiennes lorsque les revenus sont moindres (Banque du Canada, 2023). Certaines familles peuvent se retrouver avec une dette hypothécaire supérieure à la valeur de leur maison, ce qui complexifie tout projet de déménagement (Dsouza, 2025). Une offre excédentaire de propriétés dans un même marché peut aussi empêcher les familles de vendre leur principal actif.

### **Un effritement de la cohésion sociale et de l'engagement communautaire**

Une perte d'emploi peut miner l'intégration locale, entraînant une réclusion, une réduction du soutien de la communauté et une rupture des liens sociaux et familiaux (Brand, 2015). Par exemple, les habitants des petites communautés rurales ou isolées peuvent être amenés à parcourir de plus longues distances pour trouver un nouvel emploi ou accéder à des services, ce qui diminue le temps passé dans leur communauté et leur famille. Cette absence fragilise l'engagement et la cohésion communautaires, et le sentiment d'appartenance des habitants. De telles situations, si elles sont ignorées, peuvent détruire les fondements sociaux des communautés rurales (Oncescu, 2015).

### **Une détérioration de la santé mentale et du bien-être des familles**

Les travailleurs licenciés peuvent être confrontés à des problèmes de santé mentale immédiats et à long terme. Par exemple, après la fermeture des usines du fabricant automobile Mitsubishi en Australie, en 2004, les travailleurs licenciés ont signalé des niveaux plus élevés de détresse mentale et des changements dans leur vie sociale (Beer *et al.*, 2006). Les perturbations sur le plan des revenus, de la structure quotidienne et du bien-être psychologique peuvent entraîner de la dépression, de l'anxiété et une baisse de la satisfaction à l'égard de la vie chez les travailleurs licenciés (Brand, 2015). Le bien-être des enfants est également affecté pendant et après la perte d'emploi de leurs parents (Newman et McDougall, 2009). À Estevan, petite ville de la Saskatchewan, les inquiétudes liées à la fermeture des centrales au charbon et

des mines connexes ont été associées à une hausse des taux de toxicomanie (IRPP, 2025a). À Ingersoll, en Ontario, les licenciements ont entraîné une augmentation du recours aux services de santé mentale (IRPP, 2025b).

### **L'exode rural : une communauté mise à rude épreuve**

Les licenciements collectifs peuvent inciter les résidents en âge de travailler à partir lorsqu'il n'existe aucun débouché comparable à proximité (Foote *et al.*, 2018; OCDE, 2025; Oncescu, 2016; Sutton *et al.*, 2022). Les jeunes travailleurs sont particulièrement attentifs à la présence de débouchés locaux de qualité (Behrens *et al.*, 2021) et les données canadiennes montrent qu'ils sont plus susceptibles de déménager que leurs aînés quand ils perdent leur emploi (Morissette et Qiu, 2021).

L'exode de la population en âge de travailler peut perturber davantage les communautés, entraînant non seulement une pénurie de main-d'œuvre, mais aussi une perte de connaissances et d'expertise (Stalker et Phyne, 2014). Ce phénomène peut réduire l'effectif local, les recettes fiscales locales et la capacité de la communauté à attirer de nouveaux débouchés économiques, en particulier dans les communautés plus petites ou éloignées (Bruce *et al.*, 2005).

À mesure que la main-d'œuvre locale décroît et que la population vieillit, la pression augmente sur les services locaux, comme les soins de santé (Conseil de l'information sur le marché du travail, 2024). Par exemple, à l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, l'exode rural est un problème important depuis que la sidérurgie, l'extraction du charbon et la pêche à la morue ont cessé (IRPP, 2025c). Entre 2001 et 2021, la population du Cap-Breton a chuté de 13%. Environ 30% des Capbretonnais sont âgés de 65 ans et plus, ce qui fait de la région l'une des plus âgées au pays (Murray et Campbell, s. d.). Avec un bassin de travailleurs réduit et une population vieillissante, Cap-Breton peine à répondre à ses besoins en main-d'œuvre, puisqu'il n'y a pas assez de jeunes pour remplacer les travailleurs qui prennent leur retraite (Murray et Campbell, s. d.).

Pendant ce temps, les taux de mobilité régionale après une perte d'emploi sont généralement faibles, en particulier chez les travailleurs plus âgés ou ayant occupé le même emploi longtemps ainsi que chez ceux ayant un niveau de scolarité moins élevé (Morissette et Qiu, 2021). Beaucoup de gens préfèrent rester dans leur communauté pour des raisons sociales et économiques : environ deux tiers des chômeurs hésitent à déménager pour trouver un nouvel emploi (Morissette, 2017). Certains débats de politique publique portent sur le relogement des communautés durement touchées, mais les données sur les réinstallations de population à grande échelle sont peu concluantes. Un déménagement peut coûter cher et être traumatisant pour les familles et les communautés (Morissette, 2017). Par exemple, il y a eu une forte opposition au Québec lorsque le premier ministre François Legault a suggéré en 2025 que les habitants des communautés forestières touchées par les fermetures de scieries déménagent pour aller travailler dans le secteur minier ou dans la fonction publique provinciale (Carabin, 2025; Van Praet et Jang, 2025). Les approches axées sur le lieu (voir encadré 2) visent à aider les communautés à s'adapter et à soutenir les travailleurs là où ils vivent (OCDE, 2025; Yassin et Jackson, 2025).

## FRAGILITÉS STRUCTURELLES DES COMMUNAUTÉS DÉJÀ ÉPROUVÉES

La reprise après une fermeture d'entreprise ou un licenciement collectif varie selon les endroits. Les communautés plus grandes, plus diversifiées sur le plan économique et situées plus près des zones urbaines ont tendance à mieux s'en sortir lorsqu'une industrie primaire est perturbée (O'Hagan et Cecil, 2007). Les différences structurelles et politiques régionales, notamment la concentration géographique de certaines industries ou la politique d'immigration, peuvent également affecter la résilience des communautés après un choc soudain sur le marché du travail (Behrens *et al.*, 2021).

Les communautés plus exposées aux perturbations du marché de l'emploi liées à l'objectif de carboneutralité sont, en moyenne, moins peuplées, plus éloignées géographiquement et moins diversifiées sur le plan économique que les autres. Leurs travailleurs ont tendance à être plus âgés, à avoir moins fait d'études postsecondaires et, dans certains cas, à faire davantage partie de communautés autochtones (Jackson *et al.*, 2025; Samson *et al.*, 2025).

### La dépendance sectorielle : des fermetures aux conséquences plus lourdes

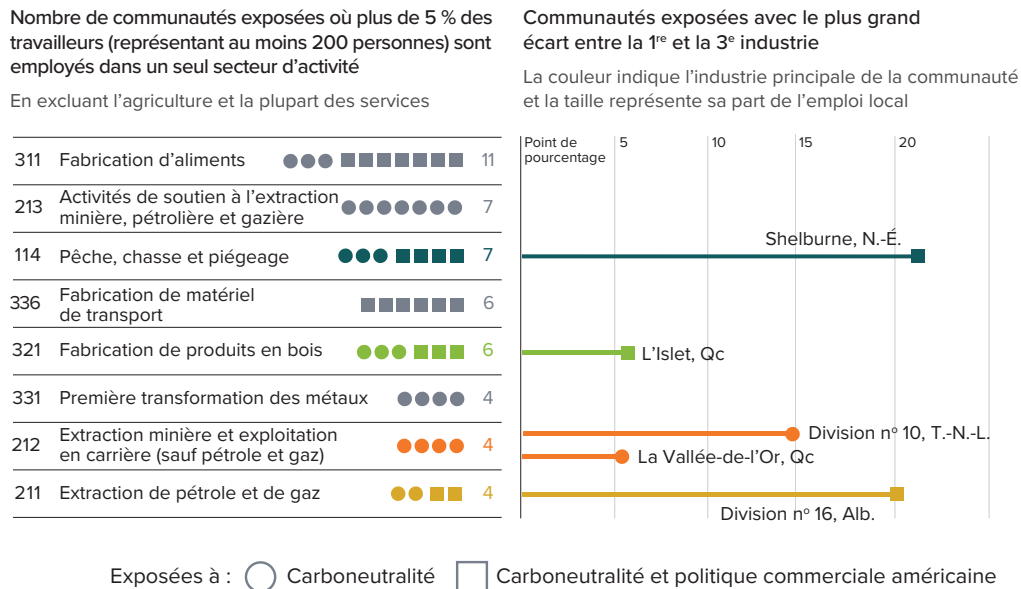
Dans les petites collectivités isolées qui dépendent souvent d'un seul secteur d'activité ou d'un seul employeur, une fermeture ou un licenciement important peut avoir des répercussions plus marquées à l'échelle de la collectivité (Bruce *et al.*, 2005). La figure 3 montre comment cette dépendance est fréquente dans les collectivités exposées à la transition vers la carboneutralité, incluant celles qui sont en plus exposées aux changements dans la politique commerciale américaine.

Le panneau A recense les communautés exposées où plus de 5% des travailleurs, au nombre d'au moins 200, sont employés dans un seul secteur d'activité, à l'exclusion de l'agriculture et de la plupart des services (éducation, soins de santé, administration publique). Environ les trois quarts des communautés les plus exposées au Canada présentent une telle concentration.

Le panneau B montre les communautés où l'écart entre la première et la troisième industrie est supérieur à cinq points de pourcentage. Plus cet écart est important, plus la communauté est susceptible de dépendre de manière disproportionnée de sa principale industrie pour l'emploi local.

Les deux tableaux montrent que certaines communautés, telles que Shelburne, en Nouvelle-Écosse (pêche, chasse et piégeage), la division n° 16 de l'Alberta (extraction de pétrole et de gaz) et la division n° 10 de Terre-Neuve-et-Labrador (extraction minière et exploitation en carrière), sont spécialisées et présentent des écarts considérables. De telles caractéristiques augmentent la probabilité que ces communautés subissent des répercussions si des fermetures importantes survenaient dans leur principale industrie. Cette exposition est substantielle, car la figure 3 ne tient compte que des emplois directs et non des emplois indirects ou induits. Dans plusieurs de ces communautés, de nombreux autres emplois locaux dépendent aussi de la viabilité continue de leur principale industrie.

**Figure 3. Dans 49 des communautés les plus exposées, un seul secteur fournit une grande partie des emplois locaux**



Source : Calculs de l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) tirés des données du recensement de 2021 (tableau 98-10-0592-01), Chejfec *et al.* (2025) et Chejfec (2025a).

Note : Les communautés exposées sont des divisions de recensement où l'activité économique est concentrée de manière disproportionnée dans des industries exposées à des perturbations. L'exposition à la carboneutralité fait référence aux communautés exposées à des perturbations du marché du travail résultant des efforts mondiaux et nationaux de décarbonation (68 communautés au total). L'exposition à la carboneutralité et à la politique commerciale américaine fait référence aux communautés également exposées à des perturbations d'emploi résultant de changements dans le commerce extérieur avec les États-Unis (19 communautés au total). À gauche, les barres indiquent le nombre de communautés exposées où plus de 5% des travailleurs sont employés dans un secteur industriel donné (classification du SCIAN), à l'exclusion de celles qui comptent moins de 200 travailleurs dans ce secteur. À droite, nous indiquons la différence en points de pourcentage entre la part de l'emploi du secteur le plus important et celle du troisième secteur le plus important. Nous représentons les communautés exposées dont l'écart entre la part de l'emploi du secteur le plus important et celle du troisième secteur le plus important est supérieur à cinq points de pourcentage. Les couleurs correspondent aux industries et s'alignent sur le graphique de gauche. Les communautés exposées à la fois à la carboneutralité et aux tarifs américains sont représentées par des carrés.

## Des conditions socioéconomiques défavorables comme facteurs d'aggravation

Les pressions économiques, sociales et démographiques préexistantes peuvent faire en sorte que, lorsque des fermetures importantes ou des licenciements collectifs se produisent, les répercussions sur l'ensemble de la communauté sont plus importantes (OCDE, 2025 ; Vermeulen et Braakmann, 2023). Par exemple, Alasia *et al.* (2008) prédisent un plus grand risque de déclin futur de l'emploi dans les communautés dont les indices de vulnérabilité sont plus élevés. Ces indices sont établis sur la base d'indicateurs comme le profil industriel et l'exposition aux restructurations, les taux de chômage et d'activité, le niveau de scolarité (capital humain), la diversification économique et la proximité des grands centres.

Dans notre analyse, nous soulignons parmi les communautés exposées aux perturbations du marché du travail en raison de l'objectif de carboneutralité celles qui obtiennent des résultats

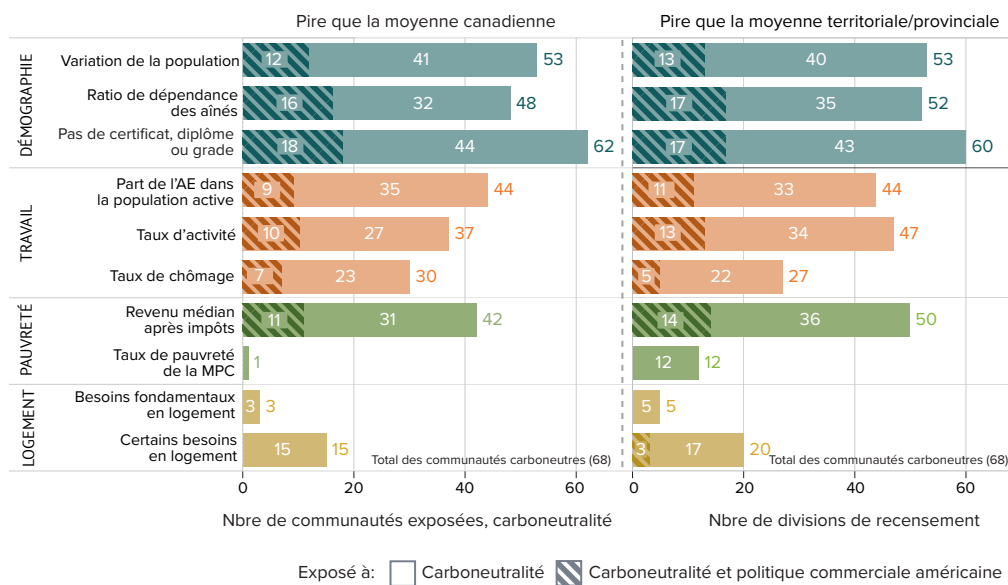
inférieurs aux moyennes nationales, provinciales et territoriales correspondantes pour toute une série d'indicateurs socioéconomiques. Ces résultats suggèrent que les conditions dans ces communautés sont déjà défavorables, même avant qu'un choc n'ait eu lieu (voir figure 4).

Pour évaluer les conditions préexistantes dans les communautés exposées, nous appliquons notre propre cadre d'analyse dans quatre domaines: la démographie, le travail, la pauvreté et le logement.

Ce cadre cible les conditions ou les indicateurs de référence susceptibles d'aggraver les répercussions d'une fermeture majeure sur l'ensemble de la communauté. Puisque nous avons analysé les communautés exposées selon les divisions de recensement, nous sommes limités par les indicateurs disponibles à cette échelle géographique. Le tableau A.1 résume notre cadre en décrivant chaque indicateur, en expliquant ce qu'il mesure et en détaillant pourquoi cet indicateur serait important advenant un licenciement collectif. C'est un exemple de la façon dont les décideurs politiques peuvent identifier les communautés qui sont déjà désavantagées et prédire la probabilité de conséquences plus importantes.

Pour chaque indicateur, la figure 4 montre combien de communautés exposées présentent des indicateurs inférieurs à la moyenne canadienne (panneau de gauche) et à la moyenne de leur province ou territoire (panneau de droite), indiquant les endroits où les conditions socioéconomiques peuvent déjà être défavorables. Ces panneaux ne se recoupent pas nécessairement : une communauté peut être en retard par rapport à sa province ou à son territoire sans pour autant se situer en deçà de la moyenne nationale, et vice versa.

**Figure 4. Les communautés exposées dont les indicateurs sont plus bas que les seuils nationaux ou provinciaux/territoriaux pourraient être touchées plus durement lors de fermetures importantes ou de licenciements collectifs**



Source : Calculs de l'IRPP fondés sur les données du recensement de 2021, Chejfec et al. (2025) et Chejfec (2025a).  
 Note : Les quatre domaines et les indicateurs utilisés dans cette figure sont définis dans le tableau A.1, qui décrit ce que chaque indicateur mesure et pourquoi il est déterminant lors d'un licenciement collectif ou une fermeture importante. MPC signifie la mesure du panier de consommation, qui est le seuil officiel de pauvreté au Canada.

Le fait de ne comparer des communautés qu'avec d'autres communautés d'une même province ou d'un même territoire peut minimiser les problèmes locaux si l'ensemble d'une région est en difficulté. De la même façon, comparer des communautés uniquement avec la moyenne nationale peut masquer les désavantages locaux et les différences structurelles, notamment en ce qui a trait au marché du travail, au profil industriel et au coût de la vie. Seize collectivités exposées affichent des résultats inférieurs aux moyennes nationales ou provinciales et territoriales pour au moins un indicateur dans chacun des quatre domaines (démographie, main-d'œuvre, pauvreté et logement) (voir le tableau A.2.).

### **Un cercle vicieux: les défis des communautés rurales, éloignées et autochtones**

Les fermetures importantes ou les licenciements collectifs peuvent toucher plus durement les communautés rurales, éloignées et autochtones, car des pressions particulières peuvent y aggraver les répercussions. Dans plusieurs de ces communautés, les conditions socioéconomiques sont également défavorables.

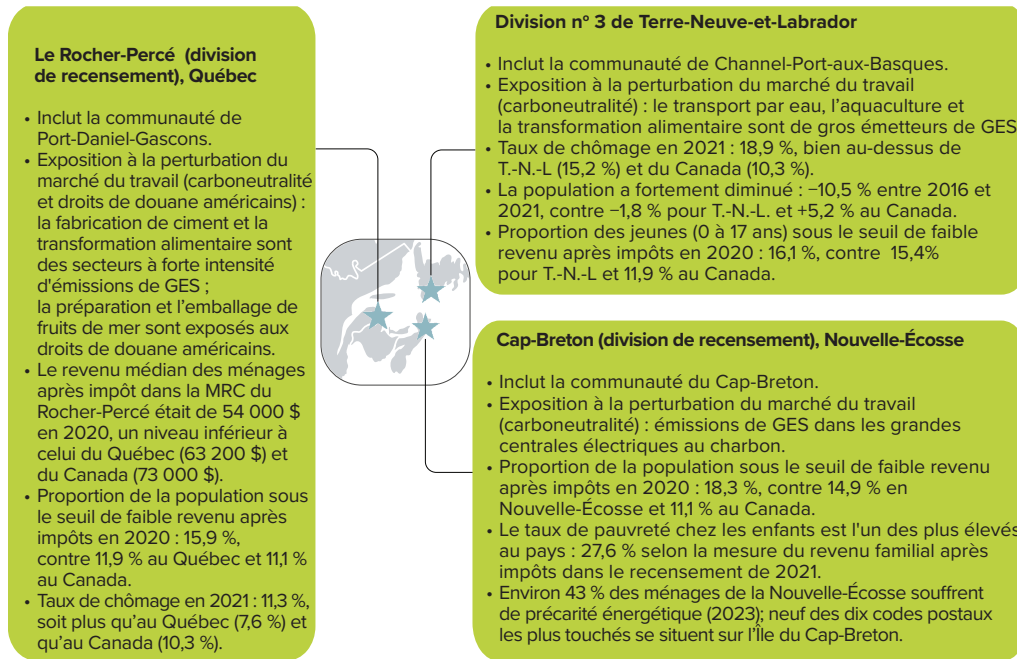
De telles communautés souffrent d'un manque de services, comme certaines des communautés exposées identifiées dans notre analyse à la figure 1. L'absence de moyens de transport sûrs, abordables et fiables réduit l'accès à l'emploi, à l'éducation ou à la formation ainsi qu'aux services sociaux essentiels (Conseil d'action sur l'abordabilité, 2024). Des moyens de transport inadéquats et un accès limité aux services locaux peuvent accroître l'isolement social, en particulier chez les personnes âgées (Emploi et Développement social Canada [EDSC], s. d.). L'accès à l'éducation et à l'apprentissage en ligne est également limité par un accès inégal à l'Internet haute vitesse (Jackson *et al.*, 2025). En conséquence, plusieurs de ces communautés se trouvent dans une impasse : elles ne peuvent attirer des travailleurs pour développer leurs entreprises sans de meilleures infrastructures, mais elles ne peuvent financer ces infrastructures sans accroître leurs occasions d'affaires (IRPP, 2025c, 2025d).

Les profils des communautés exposées établis par l'IRPP révèlent qu'elles ont tendance à être, en moyenne, plus petites, plus éloignées et moins diversifiées sur le plan économique que les communautés non exposées. Cela montre à quel point il peut être difficile d'attirer et de retenir des travailleurs qualifiés. Ces difficultés sont souvent dues à des lacunes dans les infrastructures, les équipements et les services locaux, notamment en ce qui a trait au logement, aux soins de santé, au transport, aux écoles, aux services de garde, à l'accès Internet et à la téléphonie mobile (IRPP, 2025a, 2025b, 2025c, 2025d, 2025e). La figure 5 présente trois divisions de recensement qui abritent des communautés exposées dont le profil a été détaillé par l'IRPP. En raison de leurs conditions socioéconomiques défavorables, ces endroits font partie des communautés exposées présentées dans la figure 4.

### **Les dynamiques particulières des communautés autochtones**

Dans les divisions de recensement répertoriées comme étant exposées aux perturbations du marché de l'emploi découlant de la transition vers la carboneutralité, on compte

**Figure 5. Aperçu de trois communautés exposées déjà sous pression**  
**Ces divisions de recensement affichent un taux de chômage plus élevé, des revenus plus faibles, une main-d'œuvre plus âgée, un déclin démographique et un taux de pauvreté plus élevés que les moyennes nationales et provinciales**



Source : Chejfec, 2025a ; Chejfec *et al.*, 2025; Efficiency One, 2023; Frank et Saulnier, 2024; IRPP, 2025c, 2025g; Statistique Canada, 2022; Statistique Canada, 2023a.

131 communautés des Premières Nations, 7 communautés inuites et 8 établissements métis reconnus par le gouvernement (Jackson *et al.*, 2025). Certaines communautés autochtones dépendent d'industries exposées pour l'emploi, les contrats de travail et la génération de revenus (Statistique Canada, 2023b). Environ 18 % de la main-d'œuvre autochtone du pays (151 000 personnes) vivent dans les divisions de recensement les plus exposées à la transition vers la carboneutralité, soit près du double de la main-d'œuvre non autochtone (Jackson *et al.*, 2025); les fermetures massives dans les communautés exposées pourraient donc toucher une proportion importante de travailleurs autochtones. Les disparités socioéconomiques préexistantes entre les populations autochtones et non autochtones pourraient rendre ces chocs plus difficiles à surmonter et leurs conséquences, plus graves.

Les populations autochtones sont plus jeunes et connaissent une croissance plus rapide que la moyenne nationale, ce qui se traduit par une main-d'œuvre en pleine expansion. Pourtant, le niveau de scolarité, la participation au marché du travail et les résultats en matière d'emploi continuent d'être inférieurs aux moyennes des populations non autochtones (voir le tableau 1). En 2021, le taux d'activité des Premières Nations vivant dans les réserves était de 45,6 %, contre 63,9 % pour les populations non autochtones, soit un écart particulièrement marqué et croissant de 18,3 points de pourcentage (contre 17,1 points en 2016 et 14,9 points en 2006). Les taux d'emploi sont particulièrement faibles pour les Autochtones en âge de travailler vivant dans les communautés rurales, avec

46,5% contre 57,4% à l'échelle nationale en 2021 (Conseil national de développement économique des Autochtones, 2024).

La plus grande pauvreté, les besoins importants en matière de logement et l'accès inégal aux services peuvent hausser les pressions lorsque des fermetures surviennent. Le tableau 1 montre les défis socioéconomiques plus graves et persistants auxquels sont confrontées les populations autochtones.

Il existe également des disparités entre les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi qu'entre les populations vivant dans et hors des réserves, incluant un accès inégal aux services essentiels permettant de répondre aux besoins fondamentaux, comme le logement (Abdi et Leedham, 2025; Services aux Autochtones Canada, 2023). Ces disparités découlent notamment des séquelles du colonialisme, du régime des pensionnats ainsi que du sous-financement chronique de l'éducation autochtone (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015).

**Tableau 1. Indicateurs socioéconomiques sélectionnés pour les populations autochtones et non autochtones**

Indicateur	Bassin de population	Autochtones (total)	Non-Autochtones (total)
Proportion de la population âgée de moins de 25 ans	Toutes les tranches d'âge (total)	41,2 %	27,3 %
Proportion de la population ayant au moins un diplôme d'études secondaires	25 à 64 ans	77,7 %	90,7 %
Proportion de la population ayant un certificat, diplôme ou grade universitaire		15,5 %	37 %
Taux d'activité	15 ans et plus	59,5 %	63,9 %
Taux de chômage		15,1 %	10,1 %
Taux d'emploi		50,5 %	57,4 %
Taux de besoins fondamentaux en matière de logement	Ménages privés, non agricoles, propriétaires ou locataires, non situés dans des réserves	13,2 %	7,7 %
Revenu médian après impôts	Personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés et déclarant un revenu	32 400 \$	37 200 \$
Taux de pauvreté (proportion de la population sous le seuil de la mesure du panier de consommation)	Familles économiques et personnes n'appartenant pas à des familles économiques	11,8 %	7,9 %

Source : Conseil national de développement économique des Autochtones, 2024; Statistique Canada, 2023c; Statistique Canada, 2023d (tableau 98-10-0292-01).

Remarques : Toutes les statistiques sont tirées des données du recensement de 2021, qui peuvent refléter des taux d'emploi, de chômage et d'activité anormaux en raison de la pandémie de Covid-19. Les indicateurs issus du revenu (c'est-à-dire le revenu médian et le taux de pauvreté selon la mesure du panier de consommation [MPC]) utilisent le revenu de l'année civile 2020 (l'année de référence pour le recensement de 2021). La colonne « Autochtones (total) » comprend les personnes qui s'identifient comme membres des Premières Nations, Métis et/ou Inuits et/ou les personnes qui déclarent être inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou celles qui déclarent appartenir à une Première Nation ou à une bande indienne.

## L'importance des données et des perspectives locales

Notre analyse présentée dans la figure 4 permet d'identifier les communautés au sein desquelles la pression pourrait déjà se faire sentir. Cependant, puisque tous les indicateurs utilisent les données du recensement de 2021 en raison de la disponibilité de données désagrégées, ils présentent un portrait qui pourrait avoir changé depuis, et occulter ainsi certaines communautés actuellement sous pression. Les décideurs politiques qui souhaitent reproduire ce cadre peuvent évaluer les conditions actuelles grâce à des données locales intégrées et actualisées ainsi qu'à l'aide de signaux provenant du terrain (IRPP, 2025f, Samson *et al.*, 2025).

Prenons l'exemple d'Ingersoll, en Ontario. Cette ville est une communauté exposée qui n'apparaît pas de manière constante dans la figure 4, puisqu'elle se portait relativement bien en 2021. Un regard récent sur le terrain dresse un tableau plus complet de la situation actuelle d'Ingersoll, laquelle ne se reflète pas encore dans les données statistiques officielles.

Ainsi, un profil de la communauté fondé sur des entretiens avec certains de ses membres montre que les fermetures répétées à l'usine CAMI de General Motors ont aussi entraîné celle de fournisseurs connexes, l'ouverture d'une banque alimentaire gérée par un syndicat et des demandes croissantes auprès de Centraide. Le profil met en évidence les effets des licenciements à l'usine CAMI de General Motors après 2021 (IRPP, 2025b).

Bien que l'usine CAMI ait obtenu le soutien du gouvernement pour produire des fourgonnettes électriques BrightDrop en 2022, la communauté a dû faire face à une demande imprévisible pour les véhicules électriques, à l'incertitude commerciale et à des réductions d'effectifs. Ces défis ont également nui aux chaînes d'approvisionnement et à la demande pour les services locaux. En mai 2025, la production a été interrompue à l'usine et, en octobre 2025, General Motors (2025) a annoncé qu'elle cessait définitivement la production du modèle BrightDrop à l'usine CAMI. Des données locales actualisées et des signaux provenant du terrain peuvent aider à signaler qu'Ingersoll fait présentement face à des perturbations et qu'elle est mise à l'épreuve.

## INADAPTATION DES MESURES CANADIENNES DE SOUTIEN FACE AUX CHOCS À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE

Les perturbations économiques peuvent affecter l'ensemble d'une communauté, mais le système de soutien et les outils d'intervention du Canada ciblent principalement les licenciements individuels et l'adaptation des entreprises. Ils proposent des mesures ad hoc plutôt que des réponses coordonnées, globales et automatiques à l'échelle de la communauté. Une telle approche n'est pas adaptée au calendrier, à l'ampleur et à la nature des réponses attendues lors de fermetures importantes et de licenciements collectifs.

Les programmes actuels vont de modèles relativement intégrés et axés sur la communauté à des aides cloisonnées réservées aux travailleurs. Parmi les programmes prometteurs, citons les services de transition communautaire de la Colombie-Britannique

et les centres POWER (Protect Ontario Workers Employment Response) de l'Ontario : ces approches combinent les éléments d'un partenariat local, d'une activation rapide et d'un guichet unique (Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2025 ; Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, 2025). Cependant, de nombreux autres programmes au Canada restent cloisonnés, présentent des lacunes en matière d'admissibilité et de calendrier, offrent un soutien limité aux ménages indirectement touchés et ont peu de moyens pour stabiliser les services locaux.

Le tableau A.3 résume les programmes provinciaux axés sur le soutien aux travailleurs licenciés. Le gouvernement fédéral a également annoncé ces dernières années une série de mesures de soutien ciblant des milieux et des secteurs d'activité précis pour les industries confrontées à des perturbations. Notre examen de ces programmes et initiatives révèle trois lacunes dans le système actuel :

- La plupart des mesures d'aide ne couvrent pas les licenciements qui affectent l'ensemble de la communauté. De nombreux programmes ne s'occupent pas des répercussions indirectes plus importantes sur les ménages touchés, les entreprises locales, les revenus des municipalités et les services sociaux.
- Il est difficile de s'y retrouver parmi les différentes mesures disponibles. En l'absence d'une ressource unique et accessible, les personnes et les communautés touchées peinent à obtenir de l'aide.
- Le niveau de revenu, la couverture et le calendrier ne correspondent pas à la dynamique des licenciements collectifs et des chocs à l'échelle communautaire. L'aide arrive tardivement, ne remplace qu'une petite partie des revenus et laisse de côté certaines catégories de personnes et de ménages.

### Un soutien insuffisant des programmes existants à l'échelle de la communauté

Quand un licenciement collectif survient, une communauté a besoin de soutiens vitaux qui dépassent les services d'emplois. Un tel choc peut pousser davantage de personnes à demander du soutien au logement (comme la prévention des arriérés de loyer et de prêt hypothécaire), des services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie, de thérapie familiale, de conseils financiers ou d'aide en gestion des dettes. Les organismes municipaux et à but non lucratif qui subissent une perte de revenus peuvent également avoir besoin d'un soutien temporaire (voir la section « Effets dominos des fermetures d'entreprises et des licenciements collectifs »).

Par exemple, lorsqu'un employeur important ferme ses portes, l'assiette fiscale locale s'érode et les organismes de services sociaux sont confrontés à une demande croissante. Cependant, la plupart des programmes ne s'occupent pas des pertes de revenus municipaux ni ne renforcent la capacité des services sociaux pendant cette phase. Les communautés ont souvent besoin d'une aide rapide pour hausser la capacité des banques alimentaires et des services de consultation, mais il n'existe pas de fonds gouvernemental flexible pour répondre à ces besoins immédiats (Nauta, 2022 ; Projet Canada perspectives des organismes de bienfaisance, 2025). Les communautés touchées requièrent des

services sociaux robustes et dotés de ressources suffisantes, de même qu'un soutien global pour améliorer les résultats locaux, mais ces éléments sont souvent négligés dans les plans de transition (EDSC, 2025b; OCDE, 2025; Wells *et al.*, 2020).

En vertu de leur mandat, l'assurance-emploi (AE) et de nombreux programmes pour le marché du travail, comme les subventions salariales ciblées et la formation en apprentissage, offrent un remplacement partiel du salaire et une reconversion professionnelle individuelle aux travailleurs licenciés. Par contre, la stabilisation des communautés ne relève pas du champ d'application de ces programmes (Commission de l'assurance-emploi du Canada, 2024, 2025).

Les mesures d'urgence ciblées par milieu ou secteur d'activité offrent un soutien utile de première ligne, notamment sous forme de formation, d'aide à la recherche d'emploi, ou encore par le programme de Travail partagé de l'assurance-emploi et des aides directes aux entreprises. Cependant, ces interventions sont limitées, cloisonnées et inégales d'un secteur d'activité et d'une province à l'autre. De plus, de telles mesures visent souvent les travailleurs licenciés et les entreprises touchées plutôt que l'ensemble de la communauté (Commissaire à l'environnement et au développement durable, 2022; Environnement et Changement climatique Canada, 2018). Il en existe de nombreux exemples :

- Lors de la chute des prix des matières premières, entre 2015 et 2017, le gouvernement fédéral a mis en place des mesures temporaires d'assurance-emploi dans les régions durement touchées, incluant des semaines supplémentaires de prestations régulières dans certaines régions économiques ciblées pour les travailleurs qui ont occupé le même emploi longtemps (Premier ministre du Canada, 2016).
- Le Plan d'action sur le bois d'œuvre de 2017 a soutenu les travailleurs et les employeurs touchés en prolongeant les accords de travail partagé, en assouplissant les règles relatives aux demandes et aux plans de redressement, et en haussant le financement de la diversification des marchés en réponse au ralentissement du secteur forestier (Ressources naturelles Canada, 2017).
- Les mesures prises par le gouvernement fédéral en réponse aux droits de douane imposés par les États-Unis sur l'acier et l'aluminium en 2018 ont permis de soutenir les entreprises, de prolonger les accords de travail partagé et des sommes ad hoc pour la reconversion des travailleurs grâce au programme Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) (Affaires mondiales Canada, 2018).
- L'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon (ICTC) et le fonds d'infrastructure qui l'accompagne ont fourni un soutien temporaire pour aider des communautés et des entreprises à s'adapter à la disparition progressive du secteur du charbon (Commissaire à l'environnement et au développement durable, 2022).
- En 2025, le gouvernement fédéral a dévoilé des mesures de soutien pour les secteurs d'activité touchés par les nouveaux droits de douane américains, en s'appuyant sur une série de mesures ciblées annoncées précédemment pour les industries de l'acier et du bois d'œuvre. Ces mesures comprennent des bonifications au programme d'assurance-emploi, des améliorations au

programme de Travail partagé de l'assurance-emploi, un financement ad hoc pour la reconversion des travailleurs dans le cadre des EDMT et un financement stratégique pour les secteurs d'activité les plus touchés (Premier ministre du Canada, 2025a, 2025b).

Bien qu'utiles, de telles mesures sont ad hoc et se limitent principalement à des secteurs d'activité précis ainsi qu'aux travailleurs et entreprises directement touchés. Elles ne sont pas conçues pour répondre aux besoins plus larges de la communauté lors de licenciements collectifs ou de fermetures d'entreprises.

### **Mesures de soutien cloisonnées : un véritable parcours du combattant**

La mosaïque des mesures de soutien complique l'accès à l'aide pour les personnes et les communautés touchées. Les programmes et les plans de transition existants ne sont pas déclenchés de la même façon. Dans certains cas, l'aide est disponible dès que les gouvernements annoncent des initiatives ad hoc pour un secteur d'activité ou une région touchée. Dans d'autres cas, les programmes sont activés par des avis aux employeurs, l'intervention des syndicats ou un processus d'adhésion ou d'invitation au niveau communautaire.

Ces programmes et plans sont également répartis entre différents services et différentes administrations. Par exemple, Emploi et Développement social Canada gère l'assurance-emploi fédérale; les EDMT dans chaque province et territoire offrent des services liés à la main-d'œuvre et à l'emploi; certaines provinces fournissent des services de transition économique; les agences de développement régional (ADR) encouragent les investissements et les programmes qui couvrent souvent plusieurs provinces et territoires; Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) offre une gamme de soutiens sectoriels; et les municipalités et les organismes sans but lucratif offrent des services locaux. Il n'y a pas de guichet unique clair et cohérent ni de service d'accompagnement ni de guide local pour les communautés touchées.

L'initiative canadienne pour le perfectionnement professionnel et les possibilités d'emploi est un autre élément de la mosaïque de programmes fédéraux destinés à soutenir les réponses aux communautés lors de licenciements collectifs. Mise en œuvre dans le cadre du Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés, cette initiative offre un financement pour les projets dans les régions touchées par des licenciements collectifs (EDSC, 2025c). Les candidats doivent soumettre une déclaration d'intérêt et attendre l'approbation fédérale; ils ne peuvent postuler qu'une fois le licenciement collectif survenu. Avec un budget de 50 millions de dollars sur quatre ans (2024-2028), le programme est temporaire et de taille modeste, ce qui limite sa capacité à fournir un soutien continu à l'échelle nationale (EDSC, 2025d).

### **Enseignements tirés des modèles provinciaux**

Quelques modèles provinciaux se rapprochent davantage d'une approche par guichet unique. Les services de transition communautaire de la Colombie-Britannique et les centres POWER de l'Ontario coordonnent les mesures de soutien entre les différents

organismes et offrent aux travailleurs licenciés un accès centralisé et adapté à chaque situation. Cependant, ces modèles ne sont disponibles que dans leurs provinces respectives et ils disposent de ressources limitées pour stabiliser les services dans l'ensemble des communautés.

L'activation de services d'intervention rapide existants dans une province donnée dépend souvent de la présence des syndicats, de la coopération des employeurs ou d'une invitation de la communauté. Le soutien tend à être divisé en deux volets, soit les travailleurs d'un côté et les entreprises de l'autre, ce qui laisse peu de place aux services communautaires (Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2025; Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, 2025).

Certains modèles provinciaux offrent des exemples prometteurs de soutien coordonné. D'autres provinces proposent un ensemble disparate de services de transition qui varient selon le lieu et l'événement déclencheur. Ensemble, ces approches permettent de tirer des enseignements sur les solutions efficaces et sur les points à améliorer.

### **Ontario**

Les centres POWER de l'Ontario, anciennement connus sous le nom de centres d'action, sont financés par la province et soutenus par des EDMT. Ils fonctionnent grâce à des partenariats avec des syndicats locaux, des organismes communautaires et des établissements d'enseignement. Ces centres, qui sont dirigés par des syndicats, mettent les travailleurs en relation avec des programmes et organismes provinciaux, notamment Emploi Ontario, Meilleurs emplois Ontario et le Fonds de développement des compétences. Ils proposent des services de conseil par les pairs, une aide à la recherche d'emploi, de l'orientation vers des formations et certaines ressources de santé mentale pour les travailleurs touchés. La couverture varie selon les événements et l'appartenance à un syndicat (Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, 2025).

Dans son énoncé économique de l'automne 2025, le gouvernement de l'Ontario a indiqué que 10 centres avaient aidé près de 15 000 personnes pendant l'année précédente (Ministère des Finances, 2025). À l'avenir, grâce à un nouvel investissement de 20 millions de dollars et à l'élargissement du programme, les centres POWER pourront intervenir de manière proactive avant que les licenciements ne surviennent et répondre aux demandes d'aide dans les 24 premières heures (Ministère des Finances, 2025).

### **Colombie-Britannique**

Les services de transition communautaire de la Colombie-Britannique se mobilisent en 24 heures suivant la demande d'une communauté après un choc majeur. Ils restent sur place aussi longtemps que nécessaire. Ils forment une équipe locale multipartenaire chargée d'évaluer les besoins des travailleurs, d'organiser des salons de l'emploi, d'animer des séances d'information et de guider les travailleurs vers des formations professionnelles (Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2025). Ces équipes peuvent assumer des rôles de développement à moyen terme si la communauté le souhaite. L'efficacité de telles initiatives dépend des capacités locales et de la volonté des communautés d'y participer et de solliciter un soutien.

Le modèle de la Colombie-Britannique est particulièrement prometteur pour être adapté ailleurs en raison de deux caractéristiques. Premièrement, son approche fondée sur l'invitation de la communauté et dirigée par elle s'appuie sur des gestionnaires régionaux qui entretiennent des relations de confiance à l'échelle locale, ce qui est particulièrement efficace dans les contextes ruraux et autochtones où cette confiance peut être fragile. Deuxièmement, son processus est structuré en plusieurs phases : il commence par les besoins des travailleurs, puis cible les entrepreneurs et l'écosystème commercial plus large, pour enfin s'adresser à l'ensemble de la communauté. Cette approche par triage garantit que les effets en cascade sont traités de manière systématique.

### *Nouvelle-Écosse*

En 2020, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a mis en place une équipe chargée de la transition du secteur forestier afin de fournir des conseils sur les mesures de soutien à court et à long terme (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2020a). Cette équipe a apporté sa contribution à des initiatives représentant des investissements totalisant plus de 75 millions de dollars, dont une ligne d'assistance téléphonique gratuite, des services de reconversion et d'aide à l'emploi, de l'aide d'urgence et des outils de financement pour les entreprises (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2020b). Ces mesures ont procuré aux travailleurs et aux entreprises un ensemble coordonné de mesures de soutien provenant de différents services gouvernementaux.

Toutefois, ces services s'adressaient d'abord aux travailleurs et aux entreprises du secteur forestier. Ils n'incluaient pas de mesures de soutien à l'échelle des communautés pour stabiliser les revenus des municipalités ou la capacité des organismes à but non lucratif.

### *Alberta*

En 2015, le gouvernement de l'Alberta s'est engagé à éliminer les émissions provinciales provenant des centrales électriques au charbon et il a lancé un ensemble de mesures de transition sectorielles. Il a jumelé un fonds de 40 millions de dollars destiné à soutenir les travailleurs (aide à la réinstallation, bons de formation, subventions de transition vers la retraite et services d'aide à la transition professionnelle) à un fonds de transition pour les communautés vivant du charbon de 5 millions de dollars destiné à 12 projets municipaux (Jobs, Economy, Trade and Immigration, s. d.-a).

Ce plan d'élimination progressive du charbon comprenait également des services d'adaptation de la main-d'œuvre, qui continuent d'aider les entreprises, les syndicats et d'autres parties prenantes de la communauté à élaborer une réponse coordonnée pour planifier et réagir aux changements du marché du travail, comme les licenciements, les fermetures ou les réductions d'effectifs (Jobs, Economy, Trade and Immigration, s. d.-b). Grâce à de tels services, les entreprises et les syndicats peuvent former des comités multipartites et embaucher des intervenants pour aider les travailleurs touchés.

### *Québec*

En 2025, la Commission de la construction du Québec (CCQ) s'est associée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour réagir aux licenciements collectifs dans la province. L'initiative a été lancée dans un contexte d'incertitude économique croissante,

en raison des droits de douane et d'un besoin accru de main-d'œuvre dans le secteur de la construction (CCQ, 2025).

Les entreprises touchées par un licenciement collectif doivent en informer le MESS, qui coordonne ensuite ses efforts avec les comités d'aide au reclassement de la CCQ. Si nécessaire, les équipes de la CCQ organisent des séances d'information et fournissent des conseils aux travailleurs de l'entreprise touchée afin de les aider à poursuivre leur carrière dans le secteur de la construction (CCQ, 2025).

### Des leçons de l'étranger

Des exemples internationaux mettent en valeur des modèles qui réduisent le cloisonnement et garantissent un déclenchement plus rapide des mesures, tout en facilitant l'accès aux services pour les communautés. Les exemples suivants s'appuient sur des études de cas de l'IRPP portant sur les mesures de soutien à la transformation communautaire ancrées dans le milieu ainsi que sur des données probantes à l'échelle internationale.

#### États-Unis

Aux États-Unis, les équipes d'intervention rapide du ministère du Travail (Department of Labor) se déploient rapidement après que les entreprises les informent d'un licenciement, ce qui doit généralement être fait au moins 60 jours à l'avance (Employment and Training Administration, s. d.). Les équipes fournissent des services sur place aux travailleurs et aux entreprises, notamment des informations sur l'assurance-emploi, les options d'assurance maladie et l'accès à des ressources en matière de compétences et de formation. L'équipe propose des orientations vers d'autres programmes et services, comme les American Job Centers, grâce à un canal unique (Employment and Training Administration, s. d.).

#### Australie

La Latrobe Valley Authority a été créée en 2016 en tant qu'organisme responsable de simplifier et coordonner le soutien aux communautés, à la suite de la fermeture d'une importante centrale au charbon (Regional Development Victoria, s. d.). Elle a mis en place du soutien à l'emploi, à la formation, à la santé et au bien-être des travailleurs. Elle a également implanté des projets et des programmes d'investissement pour les entreprises locales, notamment un guichet unique afin d'améliorer l'accès aux mesures de soutien, aux réseaux et aux subventions pour les organismes communautaires et les infrastructures (Regional Development Victoria, s. d.).

#### Espagne

La Estrategia de Transición Justa (Stratégie de transition juste) associe des mesures d'aide aux travailleurs à des accords régionaux qui financent des projets et des services locaux, répondant ainsi explicitement aux besoins de l'ensemble de la communauté tout en mettant en avant des mesures individuelles. Un institut autonome supervise la stratégie. Cet institut s'appuie sur des fonds européens et nationaux pour fournir un cadre légal cogéré qui contribue à diversifier les régions dépendantes du charbon et à stabiliser les populations rurales (Yassin, Jackson et Male, 2025).

#### Écosse

Le programme écossais Partnership Action for Continuing Employment (PACE) fonctionne comme un partenariat national d'organisations, dirigé par Skills Development Scotland. Il

comprend 22 équipes PACE locales réparties dans le pays qui offrent un point de contact unique pour les entreprises et les travailleurs confrontés à des licenciements. Ce point d'accès unique intègre des informations sur le soutien à la carrière, aux compétences et aux revenus provenant du gouvernement, d'organismes à but non lucratif, de syndicats et d'employeurs partenaires (Skills Development Scotland, s. d.).

## **Les limites des mesures d'aide au revenu face aux chocs à l'échelle communautaire**

Le système canadien de soutien au revenu ne peut à lui seul répondre aux besoins fondamentaux qui surviennent lorsqu'une communauté entière est touchée par une fermeture importante ou des licenciements collectifs.

### **L'assurance-emploi**

L'assurance-emploi (AE) est le premier niveau de soutien, le plus important et le plus essentiel. Lorsque les ménages de la communauté subissent une perte de revenu à la suite d'une fermeture importante ou d'un licenciement collectif, que ce soit directement ou indirectement, l'assurance-emploi fournit en principe un filet de sécurité aux travailleurs admissibles. En théorie, l'AE devrait être un stabilisateur automatique. Elle remplace une partie des revenus perdus pour soutenir chaque ménage, ce qui contribue à atténuer le choc subi par l'ensemble de la région. C'est pourquoi l'AE utilise des déclencheurs régionaux : lorsque le chômage augmente, les prestations deviennent plus généreuses et plus faciles d'accès. Cette approche reconnaît que les travailleurs peuvent avoir besoin de plus de temps pour trouver un emploi convenable dans un marché du travail en difficulté.

Cependant, en pratique, des problèmes de longue date liés à la complexité, à l'admissibilité et à la générosité des prestations nuisent à l'efficacité du programme de base de l'AE : elle n'est tout simplement pas conçue pour fournir un soutien à l'ensemble d'une communauté.

### ***Un accès lent***

La complexité des règles et des interactions de l'AE, notamment les conditions d'admissibilité et le calcul des prestations, peut ralentir l'accès en cas de choc. Le traitement des demandes peut prendre jusqu'à quatre semaines en temps normal. Les règles de l'AE exigent que les demandeurs renoncent à la première semaine de prestations (le délai de carence) et que les indemnités de départ soient déduites du premier paiement (Groupe de travail de l'IRPP, 2022a, 2022b). Ces règles peuvent créer un manque lorsque les revenus diminuent, mais que l'aide n'est pas encore arrivée. Dans certains cas, elles réduisent le revenu remplacé au cours des premières semaines suivant un choc, ce qui limite l'aptitude de l'assurance-emploi à amortir la perte de revenu.

### ***Une portée limitée***

La portée du programme d'AE est limitée. Seule une partie des chômeurs ont accès aux prestations, soit environ 35 % d'entre eux dans l'ensemble du pays pendant l'été 2025. Bien que certaines personnes ne soient jamais admissibles (comme les travailleurs autonomes) et que d'autres finissent par épuiser leurs prestations, une partie importante

des chômeurs ne satisfait pas à l'exigence d'avoir travaillé entre 420 et 700 heures assurables avant d'avoir été licenciés. La recherche montre que les nouveaux arrivants sur le marché du travail et les travailleurs intermittents ou à temps partiel échouent souvent à atteindre ce seuil (Chejfec, 2025b; Groupe de travail de l'IRPP, 2022a).

### *Un soutien insuffisant*

Même pour les travailleurs admissibles, l'aide n'est pas toujours suffisante. L'assurance-emploi remplace environ 55 % des revenus jusqu'à un montant maximal qui était de 695 \$ par semaine en 2025 et de 729 \$ par semaine en janvier 2026 (Gouvernement du Canada, s. d.-a). Pour une famille à faible revenu vivant dans un centre urbain, une communauté isolée où le coût de la vie est élevé, ou encore un ménage où plusieurs personnes sont affectées, ce montant peut être insuffisant pour couvrir les besoins de base. Bien qu'il existe un supplément familial pour les ménages à faible revenu, le seuil d'admissibilité et les prestations qui en découlent sont faibles : le revenu familial combiné doit être inférieur à 25 921 \$ et la prestation supplémentaire peut varier de quelques cents à environ 90 \$ par semaine, selon le revenu et le nombre d'enfants (Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/2010-10).

### *Des lacunes dans le programme*

La conception même du programme crée également un vide pour les travailleurs non traditionnels. Les travailleurs autonomes, y compris les entrepreneurs, les propriétaires d'entreprises constituées en société et les travailleurs à la tâche ne sont pas admissibles aux prestations d'AE. De plus, puisque les prestations ne sont versées qu'après un licenciement, les travailleurs touchés indirectement, par exemple ceux qui font face à une réduction de leurs heures de travail ou à un ralentissement des activités de leurs fournisseurs, n'ont souvent pas de chemin tracé vers de l'aide.

Le programme de Travail partagé de l'AE est une solution proactive conçue pour remédier à ce problème. Il aide les entreprises touchées à éviter les licenciements en subventionnant une partie du revenu des travailleurs pendant un ralentissement. Cependant, le recours à ce programme reste faible, en grande partie en raison du manque de sensibilisation des entreprises concernées (EDSC, 2024).

### *Des problèmes d'accessibilité dans certaines communautés*

Il peut également être plus difficile d'accéder à l'assurance-emploi dans les communautés rurales et autochtones, où les services limités et la mauvaise connectivité compliquent le dépôt et le suivi des demandes. Une évaluation réalisée en 2019 par Service Canada a révélé que les Autochtones, les immigrants, les personnes vivant dans des zones rurales et éloignées ainsi que celles qui présentent un faible niveau d'alphabétisation, de littératie dans une langue officielle, de revenus ou d'éducation ont plus de difficultés à accéder aux services et à l'information. Ces difficultés découlent d'obstacles numériques, tels que l'accès limité à Internet et le faible niveau de maîtrise de l'informatique, mais aussi d'autres barrières, comme des limitations physiques et cognitives, ou encore d'expériences historiques et culturelles négatives (ESDC, 2019).

### **Des mesures réactives**

En réponse aux droits de douane imposés par les États-Unis en 2025, le gouvernement fédéral a mis en place une série de mesures temporaires : suppression du délai de carence, suspension de la déduction des indemnités de licenciement, réduction du nombre d'heures requis pour avoir droit aux prestations, prolongation des accords de travail partagé et octroi de semaines de prestations supplémentaires à certains travailleurs de longue date (Gouvernement du Canada, s. d.-b). Bien que leur effet réel sur l'ensemble de l'économie soit difficile à discerner, ces changements ad hoc ont allégé la pression à court terme pour les travailleurs admissibles (Chejfec, 2025).

Cependant, tout comme les mesures prises en réaction à la pandémie et aux chocs précédents, ces mesures sont intrinsèquement réactives. Les communautés ne peuvent pas compter sur des interventions gouvernementales ad hoc à chaque crise : elles ont besoin de mécanismes permanents capables d'apporter un soutien à l'ensemble de la communauté en cas de fermetures importantes ou de licenciements collectifs.

Un programme d'AE sain et modernisé demeure un fondement essentiel du soutien au revenu. Dans sa conception actuelle, il ne peut à lui seul atteindre toutes les personnes qui ont besoin d'aide ni stabiliser des communautés entières.

### **Les autres formes de soutien**

Au-delà de l'AE, l'aide sociale provinciale offre un filet de sécurité minimal. Le montant des prestations est souvent inférieur au seuil de pauvreté (Laidley et Oliveira, 2025 ; Petit, 2024). Par sa conception, l'aide sociale, puisqu'elle est liée à une évaluation du revenu des demandeurs, soutient les adultes en âge de travailler qui présentent un revenu chroniquement faible et des besoins financiers à long terme (Forget et Frankel, 2024). Lors de fermetures importantes et de licenciements collectifs, les seuils d'admissibilité pour les ressources et les revenus peuvent retarder l'admissibilité des prestations jusqu'à l'épuisement des économies (Laidley et Oliveira, 2025). Lorsque l'aide sociale finit par arriver, les personnes peuvent déjà être en retard dans leurs paiements et faire face à d'autres problèmes liés à leur ménage. Des études transnationales montrent que l'aide sociale est souvent un élément sous-développé des politiques de transition juste, malgré son importance pour amortir les répercussions des grands chocs économiques sur les ménages (Krawchenko et Gordon, 2021).

D'autres prestations fédérales effectuées par l'entremise du système fiscal, notamment le crédit pour la TPS/TVH, l'Allocation canadienne pour enfants et l'Allocation canadienne pour les travailleurs, fournissent un soutien important et continu aux ménages à faible et modeste revenu. Cependant, leurs prestations sont soit restreintes, soit destinées à des groupes particuliers, soit versées selon un calendrier fixe et généralement calculées en fonction des revenus de l'année précédente (Petit, 2024). Par conséquent, leur capacité à offrir du soutien rapidement ou à grande échelle en cas de fermetures importantes ou de licenciements collectifs est limitée.

## RECOMMANDATIONS : COMMENT MIEUX RÉAGIR AUX PERTURBATIONS ÉCONOMIQUES À L'ÉCHELLE DES COMMUNAUTÉS

Les outils dont dispose le Canada pour répondre aux licenciements collectifs et aux fermetures majeures ou importantes sont cloisonnés, réactifs et axés sur les travailleurs et les employeurs directement touchés. Une approche plus proactive et globale peut offrir un soutien immédiat et une viabilité financière à plus long terme aux communautés confrontées à des chocs économiques majeurs.

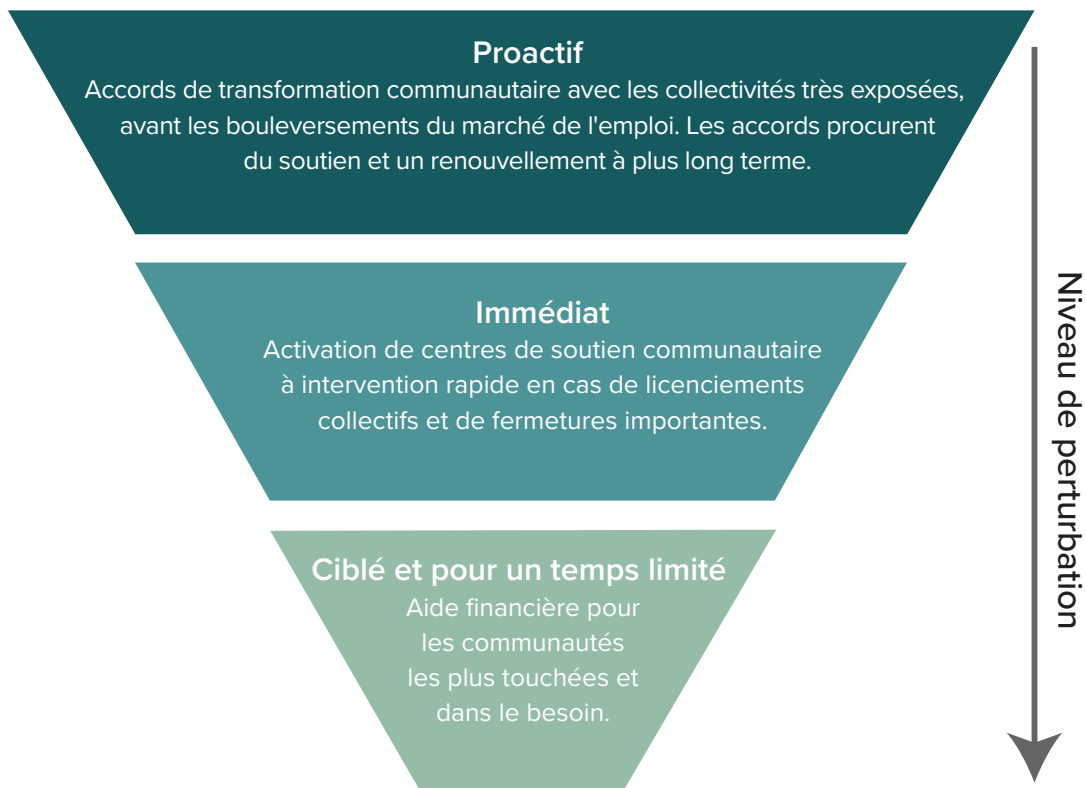
Les recommandations suivantes proposent une approche coordonnée :

1. Établir de façon proactive des accords de transformation avec les communautés très exposées, afin de privilégier la reprise et le renouvellement à long terme.
2. Activer des centres de soutien communautaire à intervention rapide lors de licenciements et de fermetures importantes.
3. Fournir une aide financière ciblée et temporaire aux communautés les plus touchées, incluant un supplément additionnel au revenu.

Ensemble, ces recommandations forment un cadre de soutien à trois niveaux. Les accords de transformation communautaire établiraient une fondation à plus long terme pour les communautés exposées, les centres de soutien communautaire à intervention rapide apporterait une aide immédiate et concrète aux personnes touchées par des licenciements et des fermetures importantes, et une aide financière ciblée serait accordée en cas de difficultés financières graves dans une communauté. Des déclencheurs précis activeraient chacune de ces mesures afin qu'elles correspondent à différents niveaux de besoins dans la communauté (voir figure 6).

Il peut être difficile d'harmoniser les mesures prises par différents ordres de gouvernement. L'établissement préalable de rôles clairs, assortis de protocoles et de déclencheurs, peut réduire les retards et garantir la mise en place d'un soutien complet en cas de choc. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient également s'entendre à l'avance quant au partage des coûts afin de clarifier les rôles et le financement nécessaires à la préparation et au maintien des capacités. De tels accords devraient, par exemple, définir la manière dont les coûts seront partagés lorsque les mesures de soutien seront activées. Des démarches similaires existent dans les Accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les Accords d'aide financière en cas de catastrophe et le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (Gouvernement du Canada, 2025; Logement, Infrastructure et Collectivités Canada, 2025; Sécurité publique du Canada, 2025). Une telle approche peut favoriser un financement plus prévisible et limiter les négociations ad hoc après un choc.

**Figure 6. Cadre de soutien pour aider les communautés à faire face aux fermetures et aux licenciements importants**



Source : Institut de recherche en politiques publiques (IRPP).

### **Recommandation 1 : Établir de façon proactive des accords de transformation avec les communautés très exposées, afin de privilégier la reprise et le renouvellement à long terme**

Les accords de transformation communautaire pourraient coordonner les mesures de soutien et les investissements à tous les niveaux de gouvernement. Créés en partenariat avec chaque communauté, ces accords à long terme et adaptés au contexte local répondraient aux défis auxquels sont confrontées les communautés en pleine transformation économique (voir encadré 2). Ils définiraient clairement les rôles, les responsabilités et les délais, et veilleraient à ce que l'aide ne se limite pas qu'aux travailleurs et aux entreprises, mais qu'elle s'étende à l'ensemble de la communauté et qu'elle renforce sa résilience à long terme. Les accords de transition juste de l'Espagne constituent un exemple international d'accords volontaires et locaux qui fonctionnent (Yassin, Jackson et Male, 2025).

La Première Nation Chipewyan d'Athabasca nous en donne un exemple ici. En 2023, la nation a recommandé la mise en place d'accords de planification de la carboneutralité afin de créer des emplois plus durables dans le cadre de la transition verte, grâce à une relation de nation à nation et de gouvernement à gouvernement. Ces accords s'inspirent

## Encadré 2. Ce que nous entendons par politiques axées sur le lieu

Les politiques axées sur le lieu tiennent compte des conditions propres à une communauté, une ville ou une région donnée, plutôt que d'appliquer des mesures uniformes. Ces politiques :

- Adaptent les mesures d'aide aux forces, défis et débouchés locaux ;
- Mettent l'accent sur la gouvernance locale ainsi que la participation et l'autonomisation des parties prenantes et des détenteurs de droits (par exemple, les municipalités, les gouvernements autochtones, les employeurs, les syndicats, les résidents).
- Harmonisent plusieurs mesures, comme la formation professionnelle, les services d'emplois, les mesures d'aide et le développement économique, afin que les personnes puissent rester dans leur communauté ou à proximité tout en ayant accès à des emplois locaux viables.

Les approches axées sur le lieu adoptent généralement une vision à plus long terme et peuvent favoriser à la fois des résultats concrets (infrastructures, emplois) et intangibles (réseaux, cohésion) (OCDE, 2025; Yassin et Jackson, 2025).

des accords de conservation utilisés dans le cadre de la *Loi sur les espèces en péril*, et par lesquels les communautés collaborent avec les gouvernements pour atteindre des objectifs communs (Fung, 2023).

### Quand les gouvernements devraient-ils conclure un accord de transformation communautaire ?

Les gouvernements devraient travailler avec les communautés très exposées bien avant qu'un choc ne survienne. Pour identifier ces communautés, les gouvernements pourraient utiliser des outils tels que la méthodologie de l'IRPP qui leur permettrait de recenser, par exemple, les 2 % des communautés les plus exposées aux perturbations du marché de l'emploi liées à la transition énergétique (Chejfec *et al.*, 2025). Si une communauté subissait une fermeture importante ou un licenciement collectif sans qu'un accord n'ait été mis en place, elle devrait tout de même pouvoir choisir d'en conclure un à ce moment.

### Comment les accords de transformation communautaire seraient-ils conçus ?

Les accords seraient conçus et gérés conjointement par les gouvernements et les communautés autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les dirigeants municipaux, les ministères fédéraux, les partenaires industriels, les représentants syndicaux et les organismes communautaires. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux soutiendraient les accords en les finançant et en alignant leurs départements, ministères et programmes concernés dans le cadre de leurs mandats respectifs. Les provinces et les territoires pourraient superviser les accords.

Les partenaires locaux et autochtones, grâce à des ressources et à un soutien exclusif, élaboreraient conjointement les priorités et la mise en œuvre. Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), dotées d'un mandat élargi et des ressources nécessaires, pourraient réunir les partenaires et coordonner le processus (Jackson *et al.*, 2025). Les agences de développement régional pourraient travailler avec les ministères provinciaux, territoriaux et fédéraux afin d'harmoniser les engagements en matière d'emploi, de soutien, d'investissement et de développement économique. Un modèle standard d'accord pourrait

accélérer leur mise en place et aider la coordination des partenaires avec les différents niveaux de gouvernement, tout en permettant d'adapter les mesures d'aide aux besoins locaux.

### **Que devraient inclure les accords de transformation communautaire ?**

Chaque accord serait adapté à sa communauté et guidé par les atouts, les besoins et les débouchés locaux, tout en s'appuyant sur des mesures de soutien communes. Les éléments typiques comprendraient :

1. **Emploi et compétences:** offrir une formation adaptée au contexte local grâce aux Ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO), aux programmes d'Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) et au perfectionnement des employeurs.
2. **Développement économique local:** utiliser les outils des agences de développement régional pour favoriser la rétention des entreprises, la diversification et l'attraction des investissements, tout en simplifiant l'accès aux débouchés locaux grâce à une coordination des fonds fédéraux, provinciaux et territoriaux.
3. **Capacité des services communautaires:** fournir un soutien durable aux organismes confrontés à une demande accrue.
4. **Facilitateurs de participation économique:** inclure les priorités ciblées par la communauté (par exemple, les transports, l'Internet haute vitesse, les services de garde).

Les accords devraient définir les rôles et les responsabilités de chaque niveau de gouvernement et des acteurs locaux. Ils devraient également comprendre une chronologie de mise en œuvre, des résultats mesurables et un calendrier de révisions et de mises à jour régulières.

### **Que pouvons-nous apprendre d'accords similaires conclus ailleurs ?**

Les pratiques internationales et les analyses comparatives montrent que les partenariats locaux codirigés et axés sur le lieu sont essentiels. Par exemple, les accords de transition juste en Espagne montrent comment des accords optionnels, axés sur le lieu et cogérés permettent de garantir des ressources stables, de coordonner la gouvernance et d'assurer le soutien aux travailleurs, tout en laissant la conception des partenariats entre les mains des communautés (Yassin, Jackson et Male, 2025).

Grâce à une gouvernance claire, un financement durable et une planification sociale et économique coordonnée, ces partenariats sont essentiels à une transition réussie et équitable (Yassin et Jackson, 2025).

## **Recommandation 2 : Activer des centres de soutien communautaire à intervention rapide lors de licenciements collectifs et de fermetures importantes**

Les centres de soutien communautaire à intervention rapide serviraient de guichet unique pour les mesures d'aide communautaires pendant et immédiatement après des événements

comme une fermeture majeure ou un licenciement collectif. De tels centres pourraient contribuer à briser le cloisonnement des mesures de soutien actuelles, facilitant ainsi l'accès à l'aide pour les travailleurs et les communautés. Lorsqu'un accord de transformation communautaire serait déjà en place, les centres constitueraient le bras opérationnel qui active et met en œuvre les mesures d'intervention rapide après une fermeture importante ou un licenciement collectif. En l'absence d'accord, les centres fourniraient un soutien immédiat et pourraient aider à mettre en place une planification à plus long terme.

Les centres seraient financés par un fonds de transformation communautaire, créé par le gouvernement fédéral en partenariat avec les provinces et les territoires. Ce fonds pourrait être utilisé pour créer des centres locaux dans les provinces et les territoires où il n'en existe pas. Il pourrait également permettre d'élargir la portée, la capacité et les ressources de provinces comme la Colombie-Britannique et l'Ontario, qui offrent déjà des services comparables.

Les centres de soutien communautaire à intervention rapide devraient être inclus dans les prochaines moutures du Plan d'action pour des emplois durables du gouvernement fédéral (mis à jour tous les cinq ans) en tant que mécanisme central permettant de lier les mesures rapides de soutien communautaire aux initiatives locales et régionales. Ces centres garantiraient également que l'aide immédiate complète les stratégies de transformation à long terme de la main-d'œuvre (IRPP, 2025f).

### **Comment fonctionneraient les centres?**

Les provinces et les territoires en collaboration avec les municipalités, les gouvernements autochtones et les partenaires communautaires locaux (y compris les SADC financées par le gouvernement fédéral) puiseraient dans le fonds de transformation communautaire pour mettre en place les centres d'intervention rapide. Les gouvernements coordonneraient le financement afin de fournir conjointement les mesures d'aide choisies par les communautés en fonction de leurs besoins et priorités.

Afin de maintenir leur capacité d'intervention et d'agir rapidement, les gouvernements devraient utiliser le fonds pour mettre en place les éléments essentiels à la rapidité et à la cohérence. Cela inclut notamment des accords-cadres et des protocoles, un menu de services et de mesures de soutien ainsi que des listes de personnel, pour que tous ces éléments puissent être déployés en cas d'urgence. Le menu serait un ensemble prédéfini de services de soutien et de mesures d'aide. Les centres, lorsqu'ils seraient activés, pourraient y recourir et les adapter aux besoins particuliers découlant d'une fermeture majeure ou d'un licenciement collectif touchant la communauté. Les listes comprendraient du personnel et des prestataires de services qui pourraient être mobilisés rapidement lorsqu'un centre est activé. Les gouvernements mettraient également en place des exemptions temporaires de recouvrement des prestations afin de garantir que les mesures de soutien communautaire d'intervention rapide ne réduisent pas ou n'empêchent pas l'accès à d'autres prestations ou à l'aide sociale, auxquelles les personnes ou les ménages pourraient autrement avoir droit. Une fois ces éléments essentiels en place, les centres pourraient se mobiliser en quelques jours et se brancher aux services fédéraux, provinciaux, territoriaux et communautaires existants.

Les provinces et les territoires pourraient ajouter les services des centres à leurs systèmes, permettant ainsi une intégration directe avec les systèmes existants de formation professionnelle, de développement économique et de services sociaux. Ils pourraient nommer une unité de coordination afin d'harmoniser les efforts avec les partenaires fédéraux, municipaux, autochtones et autres partenaires locaux, comme dans le cadre de l'approche des services de transition communautaire de la Colombie-Britannique (Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2025). Les SADC, les municipalités, les gouvernements autochtones, les établissements d'enseignement, les syndicats et d'autres partenaires locaux pourraient codiriger les efforts sur le terrain en réunissant les acteurs et en alignant les mesures d'aide sur les plans de développement économique communautaire dans les collectivités exposées. L'IRPP a précédemment recommandé d'élargir le mandat des SADC et d'augmenter leurs ressources financières. Grâce à cet élargissement, elles seraient davantage en mesure de soutenir la planification stratégique et d'harmoniser le développement économique et le développement des compétences à l'échelle locale dans les communautés exposées (Jackson *et al.*, 2025; Samson *et al.*, 2025).

### Comment les centres seraient-ils activés?

En cas de fermeture importante ou de licenciement collectif, les provinces ou les territoires prendraient l'initiative de contacter les communautés touchées afin de leur offrir un soutien communautaire rapide, selon une approche semblable au modèle des services de transition communautaire de la Colombie-Britannique (Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2025). Les dirigeants locaux pourraient alors évaluer les besoins de la communauté et demander de l'aide s'ils le souhaitent. Les provinces et les territoires ainsi que les agences de développement régional surveilleraient et confirmeraient les événements déclencheurs, avec l'aide d'une infrastructure de données partagée. Les centres devraient ainsi s'activer automatiquement dès que des critères transparents et objectifs seraient remplis, évitant ainsi les modèles lents et rétroactifs. Cela devrait déclencher le financement et le soutien en personnel nécessaires pour mettre rapidement en place des services, selon des protocoles préétablis. Lorsque les critères ne seraient pas précisément satisfaits ou que les données seraient incertaines, les communautés pourraient demander l'activation par l'entremise d'un processus simplifié.

Un événement déclencheur pourrait être la fermeture prévue ou annoncée d'un établissement d'importance qui toucherait une proportion notable (par exemple, 5%) de la main-d'œuvre de la communauté dans un court laps de temps. Ce seuil d'activation devrait inclure les travailleurs et les entreprises directement et indirectement touchés.

Tous les paliers de gouvernements devraient collaborer pour établir des seuils clairs qui reflètent les structures du marché du travail local, la taille de la population et la disponibilité des données. Cette approche pourrait être soutenue par des données locales granulaires et actualisées, avec des définitions normalisées, centralisées dans un lieu unique, comme le Centre canadien de transformation communautaire proposé (Samson *et al.*, 2025). Ce type de répertoire simplifierait l'accès et la communication des informations.

### **Comment fonctionneraient les centres de soutien communautaire à intervention rapide ?**

Les centres de soutien communautaire à intervention rapide que nous proposons accorderaient la priorité à l'aide aux travailleurs et aux employeurs déplacés. Ils apporteraient également une aide aux ménages, aux entreprises locales et aux institutions communautaires indirectement touchés par une fermeture majeure ou un licenciement collectif en raison des répercussions sur les fournisseurs, les services, les recettes municipales et le logement. S'inspirant du modèle des services de transition communautaire de la Colombie-Britannique, une approche par étapes pourrait commencer par les besoins des travailleurs, puis se tourner vers les entrepreneurs et l'écosystème commercial, et enfin cibler les services communautaires. Ces phases garantiraient que les effets en cascade seraient traités de manière systématique et que l'ensemble de la communauté serait stabilisé (Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2025).

Les centres offriraient un ensemble de mesures de soutien fondées sur une gamme de services adaptés aux besoins de chaque événement et coordonnés entre les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, autochtones et municipaux. Les services pourraient inclure des séances d'information préalables, des évaluations individuelles et personnalisées des besoins, et des salons du bien-être pour cerner les besoins en matière de santé mentale, de toxicomanie, de conseils financiers et de questions juridiques ou locatives. Le personnel pourrait aider les utilisateurs à accéder à l'assurance-emploi, à d'autres aides au revenu à long terme et aux services provinciaux d'emploi et de formation. Il pourrait également les orienter rapidement vers des services de logement ou communautaires.

Afin d'éliminer les obstacles immédiats pour les travailleurs à la recherche d'un nouvel emploi, les centres pourraient gérer un petit fonds discrétionnaire pour les coûts immédiats, comme la garde d'enfants et le transport vers les lieux de formation ou d'entretien. Ces fonds pourraient être gérés de pair avec ou par les communautés locales, les organismes à but non lucratif et les partenaires autochtones. Les centres resteraient actifs pendant la phase aiguë d'une fermeture majeure ou d'un licenciement collectif, mais ils pourraient demeurer ouverts plus longtemps dans les communautés isolées ou mono-industrielles.

### **Comment les gouvernements devraient-ils évaluer le succès ?**

Pour évaluer leur efficacité, les centres devraient publier un tableau de bord présentant une série d'indicateurs convenus au moment de leur activation et du choix des services offerts. Les résultats suivis pourraient comprendre le délai d'activation, le nombre d'orientations effectuées, les temps d'attente pour les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, et les arriérés évités.

Les partenaires devraient utiliser le tableau de bord pour permettre un apprentissage partagé, ajuster les mesures de soutien à mesure que les besoins évoluent et assurer une responsabilité publique claire. Ces indicateurs devraient, par exemple, guider les décisions comme le moment où les mesures de soutien seraient réduites, prolongées ou adaptées en fonction de l'évolution de la situation.

Les données et l'évaluation pourraient être transmises aux partenaires locaux si les communautés souhaitaient poursuivre des processus de transformation communautaire à

plus long terme (IRPP, 2025f; Samson *et al.*, 2025). Les données recueillies à Taranaki, en Nouvelle-Zélande, montrent que l'élaboration conjointe de mesures avec les communautés peut garantir une approche collaborative déterminante pour le succès. Elle renforce également l'adhésion et la responsabilité en vue d'un suivi continu (Venture Taranaki, 2020).

### **Recommandation 3: Fournir une aide financière ciblée et temporaire aux communautés les plus touchées, incluant un supplément additionnel au revenu.**

Outre les perturbations causées par une perte importante d'emplois locaux, une communauté peut connaître des difficultés financières plus générales sur une courte période. Dans ces situations, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient fournir une aide financière ciblée et ponctuelle aux ménages, aux entreprises et aux organismes de services sociaux locaux. Cette recommandation complète le rôle des centres d'intervention rapide en ajoutant une aide lorsque les pressions financières sont importantes et qu'une stabilisation supplémentaire est nécessaire.

Cette mesure ne s'appliquerait qu'aux communautés les plus durement touchées. Les indicateurs de gravité pourraient, par exemple, inclure une forte baisse du prix médian des maisons sur une courte période, par exemple plus de 20% en trois mois. L'élaboration des seuils nécessiterait des données locales détaillées et actualisées, avec des définitions normalisées, qui pourraient être centralisées par l'entremise d'un Centre canadien de transformation communautaire (Samson *et al.*, 2025). Comme pour les autres déclencheurs, les gouvernements devraient assortir ces seuils d'une option de demande simplifiée lorsque les communautés seraient confrontées à des difficultés comparables sans toutefois atteindre les critères convenus.

#### **Comment le programme d'aide financière serait-il structuré ?**

Le programme d'aide financière pourrait être financé par le fonds de transformation communautaire et guidé par les besoins de la communauté. Il devrait comporter deux volets :

1. *Des sursis et des allocations temporaires.* Les résidents et les entreprises locales devraient avoir accès à ces mesures d'aide, que les gouvernements pourraient négocier à l'avance avec les banques, les services publics et les principaux propriétaires. Pendant la pandémie de COVID-19, les ménages ont été autorisés à reporter le paiement d'une série de prêts, tandis que les entreprises ont pu reporter le paiement de l'impôt sur le revenu (Ministère des Finances, 2020). Les sursis seraient limités dans le temps, par exemple, jusqu'à six mois pour les crédits hypothécaires, les prêts, les services publics et les loyers. Les provinces et les municipalités pourraient également ajouter des allocations de logement à court terme ou des sursis d'impôt foncier, afin d'éviter les arriérés et les expulsions pendant que les gens se recyclent ou reprennent le travail.
2. *Subventions de stabilisation à court terme.* Ces fonds temporaires pourraient aider les municipalités à compenser les pertes soudaines de revenus fiscaux fonciers et à maintenir les services essentiels. Ils pourraient également aider les

organismes à but non lucratif de première ligne, comme les banques alimentaires, les refuges, les cliniques de santé mentale et les organismes de services aux Autochtones, à répondre à la forte demande.

Ce programme devrait durer au moins 6 mois et être prolongé jusqu'à 12 mois si la reprise est lente. Il pourrait être progressivement supprimé à mesure que les indicateurs du marché du travail et de la demande de services s'amélioreraient, comme le chômage et les heures travaillées, les arriérés, les délais d'attente pour les services de santé mentale et l'utilisation des banques alimentaires.

Les centres de soutien communautaire à intervention rapide sont peut-être les mieux placés pour signaler les situations de détresse financière aiguë et conseiller les gouvernements sur les mesures d'aide temporaire à mettre en place. Par exemple, ils pourraient recommander d'accorder la priorité au financement à court terme destiné à la stabilisation des organismes locaux de santé mentale ou des banques alimentaires lorsque les demandes d'aide à ces services augmenteraient fortement dans une communauté à la suite d'une fermeture majeure.

### **Comment les gouvernements pourraient-ils fournir un filet de sécurité financière aux communautés en grande détresse ?**

Pour les communautés exposées en grande détresse, en particulier les communautés plus petites, plus éloignées et mono-industrielles, les gouvernements pourraient fournir une aide au revenu supplémentaire et ciblée. Cette aide pourrait prendre la forme d'une bonification des prestations de base, établie selon la région et versée séparément par l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'ARC pourrait utiliser un mécanisme simple de prestations d'urgence qui s'appuierait sur l'expérience acquise lors de la mise en place de prestations à durée limitée à grande échelle, comme celles offertes pendant la pandémie de COVID-19 (ARC, 2025).

Afin de garantir un accès simple, rapide et équitable à l'ensemble de la communauté touchée, le supplément devrait être forfaitaire, temporaire et versé à tous les résidents qui peuvent justifier une perte de revenu importante. La prestation pourrait être versée pendant trois à six mois, puis diminuer progressivement à mesure que l'emploi et l'activité économique reprennent ou que les ménages parviennent à vendre leurs actifs. Les travailleurs qui reçoivent des indemnités de licenciement importantes ne seraient pas admissibles.

Les gouvernements pourraient déterminer l'admissibilité à cette aide supplémentaire en fonction du lieu de résidence dans la zone touchée, sur présentation de documents prouvant la perte de revenus. Cela éviterait aux résidents d'attendre le versement de prestations additionnelles après la production de leur déclaration de revenus. Ce supplément aux besoins de base comblerait les lacunes des autres soutiens au revenu à plus long terme, comme l'assurance-emploi, et garantirait de ne pas oublier les ménages touchés indirectement si la demande locale s'effondrait. Cela inclurait les ménages dont les travailleurs auraient vu leurs heures réduites, de même que les entrepreneurs, les travailleurs autonomes et les propriétaires de petites entreprises.

Afin d'éviter tout préjudice involontaire, le fonds de transformation communautaire devrait établir des accords préalables sur des exemptions temporaires de recouvrement des prestations. Ces accords garantiraient que le supplément ne serait pas considéré comme un revenu aux fins de l'aide sociale, des programmes pour personnes handicapées ou des logements à loyer indexé sur le revenu pendant la période de prestation.

## **DES MESURES D'AIDE PROACTIVES, IMMÉDIATES ET COMPLÈTES POUR LES CHOCS À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE**

Les perturbations résultant de licenciements collectifs et de fermetures importantes peuvent avoir des répercussions sur le tissu social et économique des communautés. Lorsque les populations et les régions sont déjà confrontées à des pressions socioéconomiques, ces chocs peuvent avoir des conséquences particulièrement graves. Le système de soutien et les outils d'intervention existants au Canada ne sont pas conçus pour répondre à l'ampleur ou à la rapidité d'une perturbation à l'échelle communautaire. Ils s'avèrent insuffisants lorsque des fermetures importantes ou des licenciements collectifs ont des répercussions sur les économies locales, les services et les marchés du logement. Cette lacune doit être comblée.

En adoptant un cadre complet de mesures sociales, les gouvernements peuvent adapter leur réponse à la gravité des perturbations locales et à l'ampleur des besoins de la communauté. Ce cadre combine une planification proactive précoce dans les communautés exposées, des centres de soutien à intervention rapide après des fermetures importantes ainsi qu'un soutien financier ciblé et temporaire pour les communautés les plus touchées. Cette approche permet de mieux soutenir les communautés exposées dans le contexte d'une économie en mutation et de les aider à renforcer leur résilience à long terme.

ANNEXES

Tableau A.1. Cadre d'indicateurs socioéconomiques permettant d'identifier les communautés exposées dont les résultats sont inférieurs aux moyennes canadiennes, provinciales et territoriales

	Indicateur	Réalité mesurée	Pertinence en cas de fermetures et licenciements
Démographie	Variation de population entre 2016 et 2021, en pourcentage	Hausse ou déclin de la population locale entre les recensements de 2016 et 2021.	Un déclin de la population peut avoir diverses répercussions sur les communautés, notamment une réduction de l'assiette fiscale, des pénuries de main-d'œuvre et des répercussions sur les marchés immobiliers locaux (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], s. d.).
	Ratio de dépendance des aînés	Proportion d'aînés (65 ans et plus) sur le total de la population active.	Le ratio de dépendance des aînés d'une communauté indique la proportion de personnes âgées (65 ans et plus) sur le total de la population active qui doit subvenir aux besoins de ces personnes âgées. Une proportion plus élevée de personnes âgées peut mettre à rude épreuve les systèmes de santé et d'aide sociale, ce qui ajoute une pression sur les finances locales (Horizons de politiques Canada, 2024; Statistique Canada, 2016).
	Proportion de la population n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade	Pourcentage des personnes qui ne sont titulaires d'aucun certificat, diplôme ou leurs équivalents.	Au Canada, les personnes qui n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires sont plus susceptibles d'avoir de moins bons résultats sur le marché du travail, notamment des taux de participation plus faibles, des revenus moins élevés et des taux de chômage plus élevés que celles qui ont un niveau d'éducation plus élevé (Leclerc, 2022). Après un licenciement, les travailleurs moins instruits sont moins susceptibles d'adopter des stratégies d'adaptation, comme la poursuite d'études ou d'une formation, le travail autonome ou le relogement (Morissette et Qiu, 2021).

**Tableau A.1. Cadre d'indicateurs socioéconomiques permettant d'identifier les communautés exposées dont les résultats sont inférieurs aux moyennes canadiennes, provinciales et territoriales (suite)**

	Indicateur	Réalité mesurée	Pertinence en cas de fermetures et licenciements
Travail	Part de la population active recevant des prestations d'assurance-emploi (AE)	Proportion d'individus recevant des prestations régulières de l'AE parmi la population active.	Les prestations régulières d'assurance-emploi sont versées aux travailleurs qui ont perdu leur emploi de façon temporaire ou permanente, les chocs économiques augmentant souvent la dépendance et la durée des prestations (Commission de l'assurance-emploi du Canada, 2025).
	Taux d'activité	Population active, soit ceux qui travaillent ou qui cherchent du travail, exprimée en pourcentage de la population totale âgée de 15 ans et plus.	Des taux d'activité faibles peuvent indiquer qu'une proportion plus élevée de travailleurs ont quitté le marché du travail; une diminution du nombre de travailleurs peut affecter la demande de biens et de services dans l'ensemble de l'économie (Banque du Canada, s. d.).
	Taux de chômage	Proportion d'individus sans emploi parmi la population active.	Les taux de chômage peuvent fournir des informations sur les inadéquations locales entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, donnant ainsi une idée de la sous-utilisation de la main-d'œuvre (Organisation internationale du travail, 2019).
Revenu et pauvreté	Revenu médian des ménages (après impôts)	Dérivé du recensement 2021, il représente le milieu de la distribution du revenu des ménages.	Les données montrent que les travailleurs qui ont fait l'objet de fermetures et de licenciements subissent des pertes de revenus persistantes (Morissette et al., 2007). Les ménages à faibles revenus sont plus exposés financièrement après une perte d'emploi, puisqu'ils disposent généralement d'une réserve financière moins importante. Une perte d'emploi soudaine peut ainsi les empêcher de subvenir à leurs besoins essentiels (Uppal, 2023).
	Pourcentage de personnes à faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC)	Pourcentage de Canadiens vivant sous le seuil officiel de pauvreté du pays, déterminé en fonction de la capacité des ménages à assumer le coût d'un panier de biens et services comprenant la nourriture, le logement, les vêtements, le transport et d'autres produits de première nécessité.	En 2022, environ 34% des personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon la MPC étaient en situation d'insécurité alimentaire, ce qui montre à quel point la perte soudaine de revenus due aux licenciements peut être plus difficile à absorber pour les ménages à faibles revenus (Statistique Canada, 2024a).

**Tableau A.1. Cadre d'indicateurs socioéconomiques permettant d'identifier les communautés exposées dont les résultats sont inférieurs aux moyennes canadiennes, provinciales et territoriales (suite)**

	Indicateur	Réalité mesurée	Pertinence en cas de fermetures et licenciements
<b>Logement</b>	Besoins impérieux en matière de logement	Indicateur en deux étapes. Premièrement, les personnes vivant dans un logement inabordable (30 % ou plus du revenu du ménage est consacré au logement), inadéquat (nécessitant des réparations importantes) ou inadapté (ne disposant pas d'un nombre suffisant de chambres). Deuxièmement, les personnes qui n'ont pas les moyens de se loger dans un autre logement acceptable dans la région.	Des taux plus élevés de besoins impérieux en matière de logement indiquent qu'une plus grande proportion des ménages locaux n'ont pas les moyens de se procurer un logement qui répond à leurs besoins et à leur budget (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2024b). Des taux plus élevés sont aussi le signe de difficultés financières pour les ménages. Les ménages qui déclarent avoir au moins un besoin fondamental en matière de logement disent également avoir une qualité de vie moindre (Statistique Canada, 2024b).
	Certains besoins impérieux en matière de logement	Ménages vivant dans des logements qui répondent à un ou plusieurs des trois critères de la première étape indiquant un besoin essentiel en matière de logement : inabordable, inadéquat ou inadapté.	

**Tableau A.2. Communautés dont les résultats sont inférieurs à la moyenne canadienne ou à la moyenne provinciale/territoriale pour au moins un indicateur dans chacun des quatre domaines de notre cadre**

Division de recensement	Province ou territoire	Catégorie d'exposition	Étalon (Canada ou province/territoire)	Démographie			Travail			Revenu et pauvreté		Logement	
				Variation de la population	Ratio de dépendance des aînés	Aucun certificat, diplôme ou grade	Proportion de la population active recevant de l'IAE	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux de pauvreté selon la MPC	Revenu médian après impôt	Besoins impérieux en logement	Certains besoins impérieux en logement
Charlotte	N.-B.	Double	PT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Division n° 4	Alb.	Carboneutralité	PT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Division n° 7	T.-N.-L.	Carboneutralité	PT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Division n° 9	Alb.	Carboneutralité	PT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Division n° 9	Alb.	Carboneutralité	CAN	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Division n° 10	Alb.	Carboneutralité	PT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Division n° 12	Alb.	Carboneutralité	PT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Division n° 13	Alb.	Carboneutralité	PT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Division n° 17	Alb.	Carboneutralité	PT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Division n° 17	Sask.	Carboneutralité	PT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Division n° 17	Sask.	Carboneutralité	CAN	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Division n° 18	Alb.	Carboneutralité	PT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Kent	N.-B.	Carboneutralité	PT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Kivalliq	Nunavut	Carboneutralité	PT	●	●	●	●	●	●	N/A	●	●	●
Kivalliq	Nunavut	Carboneutralité	CAN	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Prince	Î.-P.-É.	Double	PT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Saint John	N.-B.	Carboneutralité	PT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Shelburne	N.-É.	Double	PT	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Strathcona	C.-B.	Carboneutralité	CAN	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

● Indique de moins bons résultats ● Indique de meilleurs résultats

Note : Les quatre domaines et indicateurs utilisés dans ce tableau sont définis dans le tableau A.1, qui décrit ce que chaque indicateur mesure et explique son importance après un licenciement collectif ou une fermeture importante.

Pour obtenir la liste complète des communautés et consulter leurs résultats respectifs, veuillez consulter <https://irpp.org/fr/community-transformations-project-data/>.

Tableau A.3. Exemples d'aides provinciales pour les travailleurs licenciés au pays

Programme/Service	Lieu	Population ciblée	Résumé des aides
Alberta Coal Workforce Transition Program	Alberta	Travailleurs des centrales électriques au charbon.	Fonds de transition de 40 millions de dollars pour soutenir la réinstallation, bons d'études, aides à la transition vers la retraite et à la réinsertion professionnelle, services de conseil sur place et coordination avec les communautés autochtones. Les employeurs peuvent bénéficier de subventions à la productivité et à la formation. Fonds de transition de 5 millions de dollars destiné aux communautés charbonnières pour des projets locaux de diversification.
Workforce Adjustment Services	Alberta	Travailleurs, entreprises et communautés confrontés à des changements de main-d'œuvre.	Grâce à ces services, les entreprises et les syndicats peuvent former des comités multipartites afin de faciliter la planification des changements liés à la main-d'œuvre, comme les licenciements, les fermetures ou les réductions d'effectifs. Ils peuvent aussi embaucher des intervenants et des consultants pour aider les travailleurs affectés dans leur transition professionnelle.
Community Transition Services	Colombie-Britannique	Travailleurs et communautés, principalement tributaires des ressources naturelles ou autochtones.	Les équipes provinciales sont mobilisées dans les 24 heures suivant une fermeture (à la demande de la communauté). Elles évaluent les besoins, organisent des salons de l'emploi, des séances d'information, des formations professionnelles et assurent la coordination grâce à une équipe de transition locale. Elles peuvent basculer vers une planification économique à plus long terme. Leurs partenaires comprennent les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et les chambres de commerce locales.
Forestry Sector Transition Supports	Nouvelle-Écosse	Secteur de la foresterie.	Une équipe de transition a été mise en place en 2020 afin de recommander des mesures à court et à long terme pour soutenir le secteur de la foresterie. Elle a donné son avis à propos d'initiatives totalisant plus de 75 millions de dollars en investissements, incluant un fonds d'innovation et de transition pour la foresterie de 50 millions de dollars.
Centres POWER d'intervention en matière d'emploi pour protéger les travailleurs ontariens	Ontario	Travailleurs affectés par des licenciements massifs (surtout des travailleurs syndiqués).	Dirigés par des syndicats, ces services de retour à l'emploi et de réinsertion professionnelle reposent sur le soutien par les pairs et sont financés par des accords de transfert relatifs au marché du travail. Les centres offrent un accès aux programmes d'Emploi Ontario ainsi que des services de conseils, d'aide à la recherche d'emploi et de développement des compétences. Ils proposent également des ateliers (rédaction de CV, préparation aux entretiens, planification financière) et facilitent l'accès aux programmes Meilleurs emplois Ontario et au Fonds pour le développement des compétences.

Tableau A.3. Exemples d'aides provinciales pour les travailleurs licenciés au pays (suite)

Programme/Service	Lieu	Population ciblée	Résumé des aides
Guichet orientation construction	Québec	Travailleurs touchés par un licenciement de 50 personnes et plus.	Les entreprises ayant procédé à un licenciement massif peuvent aviser le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), qui soumet le cas à un comité d'aide au reclassement. Si nécessaire, des équipes de la Commission de la construction du Québec (CCQ) vont offrir des sessions d'information et d'aide pour les travailleurs licenciés qui souhaitent se réorienter vers l'industrie de la construction.
Canada-Saskatchewan Rapid Response Teams	Saskatchewan	Entreprises et travailleurs touchés par un ralentissement de la production ou des licenciements.	Dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan, ces équipes offrent un soutien ciblé et personnalisé aux travailleurs et aux entreprises confrontés à un ralentissement de la production et à des licenciements. Les équipes sont financées par les Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT).
Programmes provinciaux d'aide sociale (résumé général)	Chaque province et territoire	Personnes à faible revenu ou travailleurs sans emploi et non admissibles à l'AE.	Chaque province administre un programme d'aide sociale distinct (par exemple, Ontario au travail, Alberta Supports, BC Employment and Assistance). Ces programmes offrent un soutien au revenu de dernier recours et un accès à des programmes d'emploi ou de formation. Le montant des prestations varie : la prestation moyenne pour un adulte seul équivaut à environ 45 à 60 % du seuil de pauvreté établi selon la mesure du panier de consommation (MPC) du Canada.

Sources: Commission de la construction du Québec, 2025; Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2025; Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, s. d.; Gouvernement de l'Ontario, s. d.; Gouvernement de la Saskatchewan, s. d.; Hislop, 2018; Jobs, Economy, Trade and Immigration, s. d.-a; Jobs, Economy, Trade and Immigration, s. d.-b; Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, 2025; Oliveira, 2025.

## RÉFÉRENCES

- Abdi, F. et Leedham, J. (2025). Logement des Autochtones en milieu urbain. Association des femmes autochtones du Canada. [https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/archive/research\\_6/nwac--housing-report\\_french-march-14.pdf](https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/archive/research_6/nwac--housing-report_french-march-14.pdf)
- Affaires mondiales Canada. (2018). *Soutien aux industries et aux travailleurs canadiens de l'acier et de l'aluminium*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2018/06/soutien-aux-industries-et-aux-travailleurs-canadiens-de-lacier-et-de-laluminium.html>
- Agence du revenu du Canada. (2025). *Prestations liées à la COVID-19 de l'ARC*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations.html>
- Alasia, A., Bollman, R. D., Parkins, J. et Reimer, B. (2008). *Un indice de la vulnérabilité des collectivités : cadre conceptuel et application aux variations de la population et de l'emploi*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/21-601-m/21-601-m2008088-fra.htm>
- Aleksynska, M. et Muller, A. (2020). *The regulation of collective dismissals: Economic rationale and legal practice* (ILO Working Paper 4). Organisation internationale du travail. <https://www.ilo.org/publications/regulation-collective-dismissals-economic-rationale-and-legal-practice>
- Atiq, M., Coutinho, A., Islam, A. et McNally, J. (2022). *Jobs and skills in the transition to a net-zero economy: A foresight exercise*. Institut pour l'IntelliProspérité. <https://institute.smartprosperity.ca/JobsAndSkills>
- Attanasio, O. P., Bottazzi, R., Low, H. W., Nesheim, L. et Wakefield, M. (2012). Modelling the demand for housing over the life cycle. *Review of Economic Dynamics*, 15(1), 1-18. <https://doi.org/10.1016/j.red.2011.09.001>
- Augustine, T., Kendrick, M., Khan, A., McNally, J., Newcombe, G., Okeke, C. et Renzetti, N. (2023). *Ready for green jobs: How ready are Canadian regions to attract and support the skilled workforce needed to reach climate targets and drive clean growth?* The PLACE Centre et Institut pour l'IntelliProspérité. <https://placecentre.smartprosperity.ca/ready-for-green-jobs/>
- Banque du Canada. (s. d.). *Qu'est-ce que le taux d'activité nous dit sur l'économie?* Banque du Canada. <https://www.banqueducanada.ca/2024/06/quest-ce-que-le-taux-dactivite-nous-dit-sur-leconomie/>
- Banque du Canada. (2023). *Revue du système financier — 2023*. <https://www.banqueducanada.ca/2023/05/revue-du-systeme-financier-2023>
- Banque du Canada. (2025). *Rapport sur la stabilité financière — 2025*. <https://www.banqueducanada.ca/2025/05/rapport-sur-la-stabilite-financiere-2025>
- Beer, A., Baum, F., Thomas, H., Lowry, D., Cutler, C., Zhang, G., Jolley, G., Ziersch, A., Verity, F., MacDougall, C. et Newman, L. (2006). *An evaluation of the impact of retrenchment at Mitsubishi focussing on affected workers, their families, and communities: Implications for human services policies and practices*. Flinders University. <https://researchnow.flinders.edu.au/en/publications/an-evaluation-of-the-impact-of-retrenchment-at-mitsubishi-focussi>
- Behrens, K., Drabo, M. et Mayneris, F. (2021). *Cultural and public services as factors of city resilience? Evidence from big plant closures and downsizing*. Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). <https://cirano.qc.ca/files/publications/2021s-41.pdf>

- Brand, J. E. (2015). The far-reaching impact of job loss and unemployment. *Annual Review of Sociology*, 41, 359-375. <https://doi.org/10.1146/annurev-soc-071913-043237>
- Brown, C., Clark, B. et Killen, S. (2024). *Former la main-d'oeuvre de la carboneutralité au Canada : résumé du rapport*. Chambre de commerce du Canada. <https://chamber.ca/fr/former-la-main-doeuvre-de-la-carboneutralite-au-canada-resume-du-rapport/>
- Bruce, D., Ryser, L., Halseth, G. et Giescrecht, K. (2005). *Economic development framework of small communities in Canada*. Société canadienne d'hypothèques et de logement. [https://www.unbc.ca/sites/default/files/sections/community-development-institute/phase\\_4\\_\\_final\\_report.pdf](https://www.unbc.ca/sites/default/files/sections/community-development-institute/phase_4__final_report.pdf)
- Bureau du surintendant des institutions financières. (2025). *Mise à jour semestrielle du Regard annuel sur le risque — 2025-2026*. Gouvernement du Canada. <https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/propos-du-bsif/rapports-publications/mise-jour-semestrielle-du-regard-annuel-sur-risque-2025-2026>
- Carabin, F. (2025). *Legault conseille aux travailleurs forestiers de trouver un emploi à Hydro-Québec. Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/economie/932814/legault-conseille-travailleurs-forestiers-trouver-emploi-hydro-quebec>
- Card, D., Hallock, K. et Moretti, E. (2010). The geography of giving: The effect of corporate headquarters on local charities. *Journal of Public Economics*, 94(3-4), 222-234. <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2009.11.010>
- Centre des compétences futures. (2022). *Mapping the green jobs transition*. [https://fsc-ccf.ca/wp-content/uploads/2022/09/2022-09-21\\_SustainabilityLearningBulletin\\_\\_EN.pdf](https://fsc-ccf.ca/wp-content/uploads/2022/09/2022-09-21_SustainabilityLearningBulletin__EN.pdf)
- Chejfec, R. (2025a). *Mesurer l'exposition de la main-d'oeuvre des communautés face aux exportations américaines*. Institut de recherche en politiques publiques. <https://irpp.org/fr/research-studies/exposition-communautes-aux-exportations-americaines/>
- Chejfec, R. (2025b). *Canada's EI is once again failing its stress test*. Institut de recherche en politiques publiques. <https://irpp.org/research-studies/ei-failing-stress/>
- Chejfec, R. et Samson, R. (2022). *Building a package of compromise solutions for EI reform*. Institut de recherche en politiques publiques. <https://irpp.org/fr/research-studies/building-a-package-of-compromise-solutions-for-ei-reform/>
- Chejfec, R., Samson, R. et Jackson, A. (2025). *Transformations communautaires. Une méthodologie pour mesurer le niveau d'exposition des communautés*. Institut de recherche en politiques publiques. <https://irpp.org/fr/research-studies/methodologie-pour-mesurer-exposition/>
- Coletto, D. et Sheppard, E. (2025). *The hollowing middle: Why more Canadians are slipping into precarity*. Abacus Data. <https://abacusdata.ca/the-hollowing-middle-why-more-canadians-are-slipping-into-precarity/>
- Commissaire à l'environnement et au développement durable. (2022). *Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada. Rapport 1 — Une transition équitable vers une économie à faibles émissions de carbone*. Bureau du vérificateur général du Canada. [https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/par\\_cesd\\_202204\\_01\\_f\\_44021.html](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/par_cesd_202204_01_f_44021.html)
- Commission de l'assurance-emploi du Canada. (2025). *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour l'exercice financier commençant le 1er avril 2022 et se terminant le 31 mars 2023*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/rapports/controle2023.html>

- Commission de la construction du Québec. (2025). *Mise en place du Guichet orientation construction : un coup de pouce vers l'industrie*. <https://www.cq.org/fr-CA/Nouvelles/2025/Guichet-web-orientation>
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2 de 1939 à 2000*. McGill-Queen's University Press. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2015/trc/IR4-9-1-2-2015-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2015/trc/IR4-9-1-2-2015-fra.pdf)
- Conseil d'action sur l'abordabilité. (2024). *Reconnaissance rurale : Des moyens de transport abordables et sûrs pour les collectivités éloignées*. Institut de recherche en politiques publiques. <https://irpp.org/fr/research-studies/moyens-de-transport-abordables-et-surs/>
- Conseil de l'information sur le marché du travail. (2024). *La résilience du marché du travail face au vieillissement de la population*. <https://lmic-cimt.ca/fr/la-resilience-du-marche-du-travail-face-au-vieillissement-de-la-population/>
- Conseil national de développement économique des Autochtones. (2024). *Indigenous economic progress report*. <https://www.niedb-cndea.ca/resources/indigenous-economic-progress-report/>
- Dallaire-Fortier, C. (2024). Unemployment ripple: The impact of mine closures in Canada, 1987 to 2020. *Resources Policy*, 92, 104901. <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2024.104901>
- Dsouza, A. (2025). *Why mortgage market stress could outpace projections despite BoC rate adjustments*. Institut canadien de l'immeuble. <https://www.reic.ca/article-feb7-2025.html>
- Efficiency One. (2023). *Energy poverty and an equitable transition to a net-zero carbon future in Nova Scotia*. <https://www.efficiencyone.ca/energy-poverty-and-an-equitable-transition-to-a-net-zero-carbon-future-in-nova-scotia/>
- Emploi et Développement social Canada (EDSC). (s. d.). *Isolement social des aînés – Volume 1 : Comprendre l'enjeu et trouver des solutions*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/forum-federal-provincial-territorial-aines/trousse-isolation-sociale-vol1.html>
- Emploi et Développement social Canada (EDSC). (2019). *Évaluation de la prestation de services et de la communication d'information aux Canadiens par Service Canada*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/evaluation-prestation-services-information.html>
- Emploi et Développement social Canada (EDSC). (2024). *Évaluation du Programme de Travail partagé*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/2024-evaluation-travail-partage.html>
- Emploi et Développement social Canada (EDSC). (2025a). *Cessation, mise à pied ou congédiement*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/services/emplois/milieu-travail/normes-travail-federales/cessation.html>
- Emploi et Développement social Canada (EDSC). (2025b). *Les syndicats, moteurs de la prospérité : Un rapport de la Table consultative dirigée par les syndicats*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/table-consultative-dirigee-syndicats/syndicats-moteurs-prosperte.html>
- Emploi et Développement social Canada (EDSC). (2025c). *Document d'information: Initiative canadienne pour le perfectionnement professionnel et les possibilités d'emploi*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2025/03/document-dinformation-initiative-canadienne-pour-le-perfectionnement-professionnel-et-les-possibilites-demploi.html>

- Emploi et Développement social Canada (EDSC). (2025d). *Aider les travailleurs canadiens touchés par des licenciements à améliorer leurs compétences et trouver un emploi*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2025/03/aider-les-travailleurs-canadiens-touches-par-des-licenciements-a-ameliorer-leurs-competences-et-trouver-un-emploi.html>
- Employment and Training Administration. (s. d.). *Rapid Response Services*. U.S. Department of Labor. <https://www.dol.gov/agencies/eta/layoffs>
- Employment Insurance Regulations*, SOR/96-332. (1996). Department of Justice. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/sor-96-332/page-5.html>
- Environnement et Changement climatique Canada. (2018). *Une transition juste et équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes*. Groupe de travail sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.867002/publication.html>
- Fédération canadienne des municipalités (FCM). (2024). *Faire de la croissance du Canada un succès. Pour la création d'un cadre de croissance municipale*. <https://fcm.ca/fr/ressources/faire-de-la-croissance-du-canada-un-succes>
- Foote, A., Grosz, M. et Stevens, A. (2018). Locate your nearest exit: Mass layoffs and local labor market response. *ILR Review*, 72(1), 101-126. <https://doi.org/10.1177/0019793917753095>
- Forget, E. L. et Frankel, S. (2024). Flirting with a basic income in Canada: Were the lessons worth the risk of popular backlash? *International Social Security Review*, 77(1-2), 67-83. <https://doi.org/10.1111/issr.12354>
- Frank, L. et Saulnier, C. (2024). *2023 Report card on child and family poverty in Nova Scotia*. Centre canadien des politiques alternatives. <https://www.policyalternatives.ca/news-research/2023-report-card-on-child-and-family-poverty-in-nova-scotia/>
- Funderburg, R. (2024). The disparate local impacts of closing fossil-fuel power plants. *Illinois Municipal Policy Journal*, 9, 55-85. <https://iml.org/file.cfm?key=28361>
- Fung, B. (2023). Athabasca Chipewyan First Nation submission on Bill C-50. <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/RNNR/Brief/BR12773392/br-external/AthabascaChipewyanFirstNation-e.pdf>
- General Motors. (2025). *GM ends production of BrightDrop*. [https://news.gm.ca/en/home/newsroom.detail.html/Pages/news/ca/en/2025/oct/1021\\_gm-ends-production-of-brightdrop.html](https://news.gm.ca/en/home/newsroom.detail.html/Pages/news/ca/en/2025/oct/1021_gm-ends-production-of-brightdrop.html)
- Gensey, T. (2016). *Housing market insight Alberta*. Société canadienne d'hypothèques et de logement. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2016/schl-cmhc/nh12-279/NH12-279-2016-7-eng.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/schl-cmhc/nh12-279/NH12-279-2016-7-eng.pdf)
- Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2025). *Community transition services*. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/employment-business/economic-development/support-organizations-community-partners/community-transition-services>
- Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. (2020a, 3 janvier). *Premier announces forestry transition team members* [Communiqué de presse]. <https://news.novascotia.ca/en/2020/01/03/premier-announces-forestry-transition-team-members>
- Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. (2020b). *Forestry Transition Team Update. December 2020*. <https://coilink.org/20.500.12592/97byyzd>
- Gouvernement de l'Ontario. (s. d.). *Emploi Ontario*. <https://www.ontario.ca/fr/page/emploi-ontario>

- Gouvernement de la Saskatchewan. (s. d.). *Canada-Saskatchewan rapid response teams*. <https://www.saskatchewan.ca/business/hire-train-and-manage-employees/canada-saskatchewan-rapid-response-teams>
- Gouvernement du Canada. (s. d.-a.) *Assurance-emploi et prestations régulières. Montant que vous pourriez recevoir*. <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-reguliere/montant-prestation.html>
- Gouvernement du Canada . (s. d.-b.) *Mesures temporaires de l'assurance-emploi pour faire face aux changements majeurs des conditions économiques*. <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/mesures-temporaires-pour-conditions-economiques-majeures.html>
- Gouvernement du Canada. (2025). *Accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* . <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires.html>
- Groupe de travail de l'IRPP. (2022a). *How to modernize Employment Insurance: Toward a simpler, more generous and responsive program*. Institut de recherche en politiques publiques. <https://irpp.org/research-studies/how-to-modernize-employment-insurance-toward-a-simpler-more-generous-and-responsive-program/>
- Groupe de travail de l'IRPP. (2022b). *Financing Employment Insurance reform: Finding the right balance*. Institut de recherche en politiques publiques . <https://irpp.org/research-studies/financing-employment-insurance-reform-finding-the-right-balance/>
- Hislop, M. (2018, 19 mars). *Alberta Government announces distribution of funding for coal communities*. *Energi Media*. <https://energi.media/alberta/alberta-distribution-funding-coal-communities/>
- Ho, A. T. Y., Huynh, K. P., Jacho-Chávez, D. T. et Vallée, G. (2023). *We didn't start the fire: Effects of a natural disaster on consumers' financial distress*. Banque du Canada. <https://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2023/02/swp2023-15.pdf>
- Horizons de politiques Canada. (2024). *Global demographic shifts: Population aging and decline*. Gouvernement du Canada. <https://horizons.service.canada.ca/en/2024/demographic-shifts/index.shtml>
- Institut de recherche en politiques publiques. (2025a). *Estevan : La ville énergétique de la Saskatchewan veut tracer sa propre voie*. <https://irpp.org/fr/research-studies/ville-energetique-saskatchewan-veut-tracer-propre-voie/>
- Institut de recherche en politiques publiques. (2025b). *Ingersoll : La ville ontarienne qui mène la transition vers les VE*. <https://irpp.org/fr/research-studies/ville-ontarienne-mene-transition-vers-ve/>
- Institut de recherche en politiques publiques . (2025c). *Le Cap-Breton: Quand une région charbonnière se tourne vers les énergies renouvelables*. <https://irpp.org/fr/research-studies/region-charbonniere-tourne-vers-energies-renouvelables/>
- Institut de recherche en politiques publiques. (2025d). *Kitimat et village de Kitamaat : De grands rêves au pays des Haislas*. <https://irpp.org/fr/research-studies/de-grands-reves-au-pays-des-haislas/>
- Institut de recherche en politiques publiques. (2025e). *Yellowknife : Miser sur les ressources*. <https://irpp.org/fr/research-studies/yellowknife-miser-sur-les-ressources/>
- Institut de recherche en politiques publiques. (2025f). *Les gens et les lieux doivent être au cœur du Plan d'action pour des emplois durables*. <https://irpp.org/fr/research-studies/plan-action-emplois-durables/>

- Institut de recherche en politiques publiques. (2025g). *Channel-Port aux Basques : Regard vers l'avenir après l'ouragan Fiona*. <https://irpp.org/fr/research-studies/channel-port-aux-basques-avenir-apres-ouragan-fiona/>
- Jackson, A., Samson, R. et Cheffec, R. (2025). *Travailleurs résilients, communautés résilientes. Pour un développement des compétences axé sur le lieu*. Institut de recherche en politiques publiques. <https://irpp.org/fr/research-studies/travailleurs-resilients-communautés-resilientes/>
- Jobs, Economy, Trade and Immigration. (s. d.-a). *Support for Albertans affected by coal phase out*. Gouvernement de l'Alberta. <https://www.alberta.ca/support-for-coal-workers>
- Jobs, Economy, Trade and Immigration. (s. d.-b). *Workforce Adjustment Service*. Gouvernement de l'Alberta. <https://www.alberta.ca/workforce-adjustment-service>
- Johal, S., Alwani, K., Thirgood, J. et Spiro, P. (2019). *Rethinking municipal finance for the new economy*. Mowat Centre for Policy Innovation. <http://hdl.handle.net/1807/99448>
- Joint Center for Housing Studies of Harvard University. (2011). *Rental market stresses: Impacts of the Great Recession on affordability and multifamily lending*. <https://www.urban.org/sites/default/files/publication/27011/1001550-Rental-Market-Stresses-Impacts-of-the-Great-Recession-on-Affordability-and-Multifamily-Lending.PDF>
- Krawchenko, T. et Gordon, M. (2021). How do we manage a just transition? A comparative review of policies to support the just transition from carbon intensive industries. *Sustainability*, 13(11), 1-16. <https://doi.org/10.3390/su13116070>
- Laidley, J. et Oliveira, T. (2025). *Welfare in Canada, 2024*. Maytree. <https://maytree.com/changing-systems/data-measuring/welfare-in-canada/>
- Leclerc, K. (2022) *Portrait des femmes selon l'éloignement relatif de leurs collectivités, Série 2 : Niveau de scolarité*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-20-0002/452000022022001-fra.htm>
- Lersch, P. M. et Dewilde, C. (2015). Employment insecurity and first-time homeownership: Evidence from twenty-two European countries. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 47(3), 607-624. <https://doi.org/10.1068/a130358p>
- Logement, Infrastructure et Collectivités Canada. (2025). *Programme d'infrastructure Investir dans le Canada*. Gouvernement du Canada. <https://logement-infrastructure.canada.ca/plan/icp-pic-INFC-fra.html>
- Marchand, J. (2012). Local labor market impacts of energy boom-bust-boom in Western Canada. *Journal of Urban Economics*, 71(1), 165-174. <https://doi.org/10.1016/j.jue.2011.06.001>
- Ministère des Finances. (2025). *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025 : Un plan pour protéger l'Ontario*. Gouvernement de l'Ontario. <https://budget.ontario.ca/fr/2025/fallstatement/index.html>
- Ministère des Finances Canada. (2020). Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html>
- Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. (2025). *Centres POWER d'intervention en matière d'emploi pour protéger les travailleurs ontariens (Centres POWER)*. Gouvernement de l'Ontario. <https://www.ontario.ca/fr/page/centres-power-dintervention-en-matiere-demploi-pour-protéger-les-travailleurs-ontariens>
- Morissette, R. (2017). *Obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada : données probantes fondées sur des enquêtes*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-626-x/11-626-x2017076-fra.htm>

- Morissette, R. et Qiu, T. H. (2021). *Adjusting to job loss when times are tough*. IRPP Study 82. Institut de recherche en politiques publiques. <https://irpp.org/research-studies/adjusting-to-job-loss-when-times-are-tough/>
- Morissette, R., Zhang, X. et Frenette, M. (2007). *Les pertes de gains des travailleurs déplacés : données canadiennes extraites d'une importante base de données sur les fermetures d'entreprises et les licenciements collectifs*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2007291-fra.pdf>
- Murray, A. et Campbell, D. (s. d.). *CBRM forward economic development strategy*. Cape Breton Partnership. <https://capebretonpartnership.com/research-report/cbrm-forward-economic-development-strategy/>
- Nam, L. J. Y. (2024). *Intergenerational spillovers: The impact of labor market risk on the housing market*. University of Bonn and University of Cologne, Reinhard Selten Institute (RSI), Bonn and Cologne. <https://hdl.handle.net/10419/307308>
- Natural Resources Canada. (2017, 1er juin). *Le gouvernement du Canada annonce un soutien aux travailleurs et aux collectivités du secteur forestier* [Communiqué de presse]. Gouvernement du Canada. [https://www.canada.ca/fr/ressources-naturelles-canada/nouvelles/2017/06/le\\_gouvernement\\_ducanadaannonceunsoutienauxtravailleursetauxcoll.html](https://www.canada.ca/fr/ressources-naturelles-canada/nouvelles/2017/06/le_gouvernement_ducanadaannonceunsoutienauxtravailleursetauxcoll.html)
- Nauta, L. (2022). *The state of Calgary's emergency food assistance system*. Enough for All. [https://prismic-io.s3.amazonaws.com/enoughforall/ca2b862b-4088-4610-8f57-034a0861d514\\_The+State+of+Calgarys+Emerg+Food+Assistance+System+2022+%281%29.pdf](https://prismic-io.s3.amazonaws.com/enoughforall/ca2b862b-4088-4610-8f57-034a0861d514_The+State+of+Calgarys+Emerg+Food+Assistance+System+2022+%281%29.pdf)
- Newman, L. et McDougall, C. (2009). Australian children's accounts of the closure of a car factory: Global restructuring and local impacts. *Community, Work & Family*, 12(2), 143-158. <https://doi.org/10.1080/13668800902778934>
- Niftiyev, I. (2024). The impact of plant closures or deindustrialization on local labor relations in small and mono-industrial United States cities. Dans A. Görmüş et Y. Bektaş (dir.), *Proceedings: TNKU FEAS II. International Symposium on Labour Economics and Industrial Relations* (p. 19-40), Tekirdağ Namık Kemal University Faculty of Economics and Administrative Sciences. <https://hdl.handle.net/10419/311530>
- O'Hagan, S. B. et Cecil, B. P. (2007). A macro-level approach to examining Canada's primary industry towns in a knowledge economy. *Journal of Rural and Community Development*, 2(2), 18-43. <https://journals.brandonu.ca/jrcd/article/view/84>
- Oliveira, T. (2025). *Social assistance summaries, 2024*. Maytree. [https://maytree.com/wp-content/uploads/Social\\_Assistance\\_Summaries\\_2024.pdf](https://maytree.com/wp-content/uploads/Social_Assistance_Summaries_2024.pdf)
- Oncescu, J. (2016). Rural restructuring: The impact of a pulp and paper mill closure on rural community recreation services and amenities. *World Leisure Journal*, 58(3), 207-224. <https://doi.org/10.1080/16078055.2016.1161662>
- Oncescu, J. M. (2015). Rural restructuring: Community stakeholders' perspectives of the impact of a pulp and paper mill closure on community relationships. *Rural Society*, 24(2), 177-199. <https://doi.org/10.1080/10371656.2015.1060719>
- Organisation internationale du travail. (2019). *Quick guide on interpreting the unemployment rate*. <https://www.ilo.org/publications/quick-guide-interpreting-unemployment-rate>
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). (s. d.). *Évolution démographique dans les régions et les villes*. <https://www.oecd.org/fr/themes/changements-demographiques-dans-les-regions.html>

- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). (2024). *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2024*. [https://www.oecd.org/fr/publications/perspectives-de-l-emploi-de-l-ocde-2024\\_a859bbac-fr.html](https://www.oecd.org/fr/publications/perspectives-de-l-emploi-de-l-ocde-2024_a859bbac-fr.html)
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). (2025). *Place-based policies for displaced workers: Lessons from past economic disruptions*. <http://dx.doi.org/10.1787/69b86784-en>
- Oschinski, M. et Walia, R. (2025). *Harnessing generative AI: Navigating the transformative impact on Canada's labour market*. Étude IRPP n° 97. Institut de recherche en politiques publiques. <https://irpp.org/research-studies/harnessing-generative-ai/>
- Petit, G. (2024). *Improving access to food and essential needs: Options for a more generous cash-transfer benefit*. Institut de recherche en politiques publiques. <https://irpp.org/fr/research-studies/improving-access-to-food-and-essential-needs/>
- Pinter, G. (2015). *House prices and job losses*. Bank of England Working Paper No. 569. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2702458>
- Postmedia News. (2015). The average house in Fort McMurray has lost \$117,000 or 20% of its in value in one year. *Financial Post*. <https://financialpost.com/commodities/energy/the-average-house-in-fort-mcmurray-has-lost-117000-or-20-of-its-in-value-in-one-year>
- Premier ministre du Canada. (2016). *Le premier ministre annonce des changements de l'assurance-emploi pour trois autres régions économiques de l'AE*. [Communiqué de presse]. Gouvernement du Canada. <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2016/05/13/premier-ministre-annonce-des-changements-de-l-assurance-emploi>
- Premier ministre du Canada. (2025a). *Le premier ministre Carney annonce de nouvelles mesures visant à protéger, à bâtir et à transformer les industries stratégiques du Canada* [Communiqué de presse]. Gouvernement du Canada. <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2025/09/05/premier-ministre-carney-annonce-de-nouvelles-mesures>
- Premier ministre du Canada. (2025b). *Le premier ministre Carney annonce de nouvelles mesures pour transformer l'industrie canadienne du bois d'œuvre* [Communiqué de presse]. Gouvernement du Canada. <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2025/08/05/premier-ministre-carney-annonce-de-nouvelles-mesures-transform>
- Projet Canada perspectives des organismes de bienfaisance (CICP). (s. d.). *Weekly results #3.23 government funding*. Université Carleton. <https://carletonu.yul1.qualtrics.com/reports/RC/public/Y2FybGV0b251LTY3OTdjNTEyYzViINTU1MDAwOGVmODk1YS1VUI9iUEdpano4cUpJb09MWEw=>
- Public Safety Canada. (2025). *Disaster Financial Assistance Arrangements*. Gouvernement du Canada. <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/rcvr-dsstrs/dsstr-fnncl-ssstnc-rngmnts/index-en.aspx>
- RBC Capital Markets. (2022). *The skills revolution Canada needs to reach net zero*. <https://www.rbccm.com/en/insights/story.page?dcr=templatedata/article/insights/data/2022/02/green-collar-jobs-the-skills-revolution-canada-needs-to-reach-net-zero>
- Regional Development Victoria. (s. d.). *Latrobe Valley economic transition*. Victoria State Government. <https://www.rdv.vic.gov.au/priorities/regional-economic-transition/latrobe-valley>
- Russo, J. et Linkon, S.L. (s. d.). *The social costs of deindustrialization*. Youngstown State University. <https://ysu.edu/center-working-class-studies/social-costs-deindustrialization>

- Samson, R., Jackson, A. et Chejfec, R. (2025). *Dynamiser les stratégies de transformation communautaire*. Institut de recherche en politiques publiques.  
<https://irpp.org/fr/research-studies/dynamiser-strategies-transformation-communautaire/>
- Services aux Autochtones Canada. (2023). *Une mise à jour des écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones et la population non autochtone au Canada : Points saillants du recensement de 2021*. Gouvernement du Canada.  
<https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1690909773300/1690909797208>
- Skills Development Scotland. (s. d.). *Redundancy support for people and businesses in Scotland*.  
<https://www.skillsdevelopmentscotland.co.uk/what-we-do/employability-skills/partnership-action-for-continuing-employment-pace>
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). (2024a). *Rapport sur le marché locatif*.  
<https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/marches-de-lhabitation/rapports-sur-le-marche-locatif>
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). (2024b). *Difficultés de logement et besoins impérieux en matière de logement*. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/observateur-logement/2024/difficultes-logement-besoins-imperieux-matiere-logement>
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). (2025). *Rapport sur le secteur des prêts hypothécaires résidentiels – Automne 2025*. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/recherche-sur-le-logement/rapports-de-recherche-en-habitation/systeme-de-financement-de-lhabitation/rapport-sur-le-secteur-des-prets-hypothecaires-residentiels>
- Stalker, L. H. et Phyne, J.G. (2014). The social impact of out-migration: A case study from rural and small town nova Scotia, Canada. *Journal of Rural and Community Development*, 9(3), 203-226. <https://journals.brandonu.ca/jrcd/article/view/919>.
- Statistique Canada. (2016). *Rapport de dépendance*. Gouvernement du Canada.  
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-229-x/2009001/demo/dep-fra.htm>
- Statistique Canada. (2022). *Situation de faible revenu, selon l'âge et le genre : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement*. [Tableau 98-10-0103-01]. Gouvernement du Canada. [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810010301&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810010301&request_locale=fr)
- Statistique Canada. (2023a). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*. [Catalogue no. 98-316-X2021001]. Gouvernement du Canada.  
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/catalogue/98-316-X2021001>
- Statistique Canada. (2023b). *Les emplois dans le secteur des ressources naturelles par caractéristique démographique* [Tableau 36-10-0653-01]. Gouvernement du Canada.  
[https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610065301&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610065301&request_locale=fr)
- Statistique Canada. (2023c). *Indicateurs de logement, Recensement de 2021*. Gouvernement du Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/dv-vd/housing-logement/index-fr.cfm>
- Statistique Canada. (2023d). *Population ayant une identité autochtone selon le genre et l'âge : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement*. [Tableau 98-10-0292-01]. Gouvernement du Canada.  
[https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810029201&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810029201&request_locale=fr)

- Statistique Canada. (2024a). *L'insécurité alimentaire est en hausse au Canada*. Gouvernement du Canada. <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/6257-linsecurite-alimentaire-est-en-hausse-au-canada>
- Statistique Canada. (2024b). *Le logement et les défis liés à l'abordabilité, à la taille, à l'état et à la discrimination, 2 août au 15 septembre 2024*. Gouvernement du Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/241119/dq241119b-fra.htm>
- Sutton, J., Cleave, E., Bailey, D., Arku, G. et Hutchenreuther, J. (2022). Retooling local economies: Practitioners' experiences with and perspectives on plant closures in Ontario. *Urban Research & Practice*, 17(2), 171-194. <https://doi.org/10.1080/17535069.2022.2151849>
- Uppal, S. (2023). *La hausse des prix et ses répercussions sur les plus vulnérables financièrement : un profil des personnes faisant partie du quintile inférieur de revenu familial*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00002-fra.htm>
- Van Praet, N. et Jang, B. (2025). Legault warns 30,000 Quebec forestry jobs could be lost as trade war continues. *The Globe and Mail*. <https://www.theglobeandmail.com/business/article-quebec-legault-potential-forestry-job-losses-trade-war/>
- Venture Taranaki. (2020). *Metrics & evaluation: Transition pathway action plan*. <https://www.taranaki.co.nz/assets/Uploads/Like-No-Other/Metrics-TPAP-FINAL.pdf>
- Vermeulen, W. et Braakmann, N. (2023). *How do mass lay-offs affect regional economies?* OECD Local Economic and Employment Development (LEED) Papers. Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/99d48aeb-en>
- Wells, L., Drolet, J. et Lee, L. (2020). *Supporting individuals and communities in a changing landscape: A social resilience audit in partnership with Hanna Learning Centre*. University of Calgary. [https://cdn.prod.website-files.com/62d865e5189b55066d313a6b/63518d464d7b9e7aeb975bf0\\_full-report.pdf](https://cdn.prod.website-files.com/62d865e5189b55066d313a6b/63518d464d7b9e7aeb975bf0_full-report.pdf)
- Yassin, S. et Jackson, A. (2025). *Enseignements tirés des approches axées sur le lieu sur la voie de la carboneutralité*. Centre des compétences futures et Institut de recherche en politiques publiques. <https://irpp.org/research-studies/place-based-approaches-to-net-zero/>
- Yassin, S., Jackson, A. et Male, H. (2025). *Spain's Just Transition Strategy, Urgent Action Plan and Just Transition Agreements: Guiding coal-dependent regions through decarbonization*. Centre des compétences futures et Institut de recherche en politiques publiques. <https://irpp.org/research-studies/spain-transition-strategy/>





INSTITUT  
DE RECHERCHE  
EN POLITIQUES  
PUBLIQUES

INSTITUTE  
FOR RESEARCH  
ON PUBLIC  
POLICY

L'IRPP contribue à l'amélioration des politiques publiques en produisant des recherches et des analyses approfondies qui éclairent le débat sur les grands enjeux auxquels sont confrontés les Canadiens et leurs gouvernements.

The IRPP seeks to improve public policy in Canada by generating research, providing insight and influencing debate on current and emerging policy issues facing Canadians and their governments.

---

Pour commander ce document ou demander la permission de l'utiliser ou de le reproduire, veuillez communiquer avec l'IRPP.

IRPP  
1470, rue Peel, bureau 200  
Montréal (Québec) H3A 1T1  
Téléphone : 514 985-2461  
Télécopieur : 514 985-2559  
Courriel : [irpp@irpp.org](mailto:irpp@irpp.org)